



ACE EUROPE bvba
Antwerpsesteenweg 21 bus 5
B-2500 Lier

Tel. : +32(0)3 480 55 15
Fax. +32(0)3 480 83 96
e-mail : info@ace-europe.be

MISSION D'EVALUATION DU PROGRAMME BURUNDI
RAPPORT DEFINITIF

Février 2006
Dr Gaspard BIKWEMU

1	Introduction sur le déroulement de la mission	4
2	Contexte du pays et de la zone D'intervention du programme PROTOS	6
2.1	Contexte national	6
2.2	Contexte de la zone d'intervention du programme PROTOS.....	7
2.3	Politique nationale en matière de gestion de la ressource eau en milieu rural	7
2.3.1	Objectifs globaux de cette politique	7
2.3.2	Les régies communales de l'eau (RCE)	8
2.4	Réalité socio-économique	11
2.5	Décentralisation	11
2.6	Eau et assainissement	11
2.7	Paysage des acteurs du secteur	12
2.8	Les autres bailleurs de fonds	13
3	Concept Maîtrise d'ouvrage.....	14
4	Synthèse des constats relatifs à l'organisation à l'appui à la MDO.....	15
4.1	Remarques par rapport à la méthodologie de PROTOS.....	15
4.2	L'appui à la maîtrise d'ouvrage en pratique au niveau des deux projets exécutés respectivement par CISV et ODAG	17
4.2.1	Présentation de CISV	17
4.2.2	Présentation de ODAG	18
4.2.3	Description des projets – vue globale (ANNEXES)	18
4.2.4	Description du schéma des acteurs.....	18
4.2.5	4.2.4 Influences contextuelles	21
4.2.5	Appréciation de l'importance du programme PROTOS dans les zone d'étude	23
4.2.6	l'appui aux communes	24
4.2.7	Appui à la population	24
4.2.8	Conclusions sur l'appui à la MDO en pratique.....	24
4.3	Comparaison avec d'autres bailleurs de fonds	25
5	étude évaluative : constats et conclusions préliminaires	25
5.1	Constats sur l'impact.....	25
5.2	Constats sur l'effectivité	26
5.3	Constats sur l'efficience	26
5.4	Constats sur la durabilité.....	27

6	Recommandations.....	27
7	Annexes.....	29
	Annexe 1 : Programme de la Mission de visite de Terrain.....	29
	ANNEXE 2 : Fiche par projet visité – vue globale de Karuzi et Gitega et description des étapes et activités par rapport à la maîtrise d’ouvrage	30
	Annexe 3 : Situation des Régies Communales de l'eau en Province de Gitega (ODAG 2005)	35
	Annexe 4 : Situation résumée des ouvrages d'alimentation en eau potable de Karuzi (Rapport CISV , 2005).....	38
	ANNEXE : 5: Compte Rendu des entretiens de terrain.....	41

1 INTRODUCTION SUR LE DÉROULEMENT DE LA MISSION

Voir annexes pour les détails: programme et fiche de projet

La mission a commencé par un petit entretien avec Madame Hester Kapur, le Représentant de PROTOS pour les Grands Lacs (Burundi, Rwanda, Kivu). Hester Kapur venait également commencer le travail au sein de PROTOS. L'entretien a porté sur la compréhension des termes de référence, la présentation des termes du contrat et sa signature.

Sur terrain : étant donné que l'évaluation portait sur deux programmes avec des partenaires différents, la mission a été organisée en deux étapes.

Etape 1 : Visite des réalisations du programme en province de Karuzi exécuté par CISV. CISV travaille dans les 7 communes de la province de Karuzi. La mission a commencé par une réunion d'échange avec le Représentant basé à Bujumbura et le jour suivant, nous sommes partis ensemble pour des visites de terrain. Au cours de notre mission nous avons pu participer à la réunion du conseil communal de Gitaramuka avec les autres intervenants (projet FIDA, PAM, ONUB, AFRICARE, World Vision, les services techniques étatiques, la congrégation des sœurs, etc.) . Cette réunion était facilitée par CISV car c'est l'organisation qui est chargée de coordonner les interventions dans la province.

Etape 2 : Visite des réalisations dans la province de Gitega exécutées par l'ODAG.

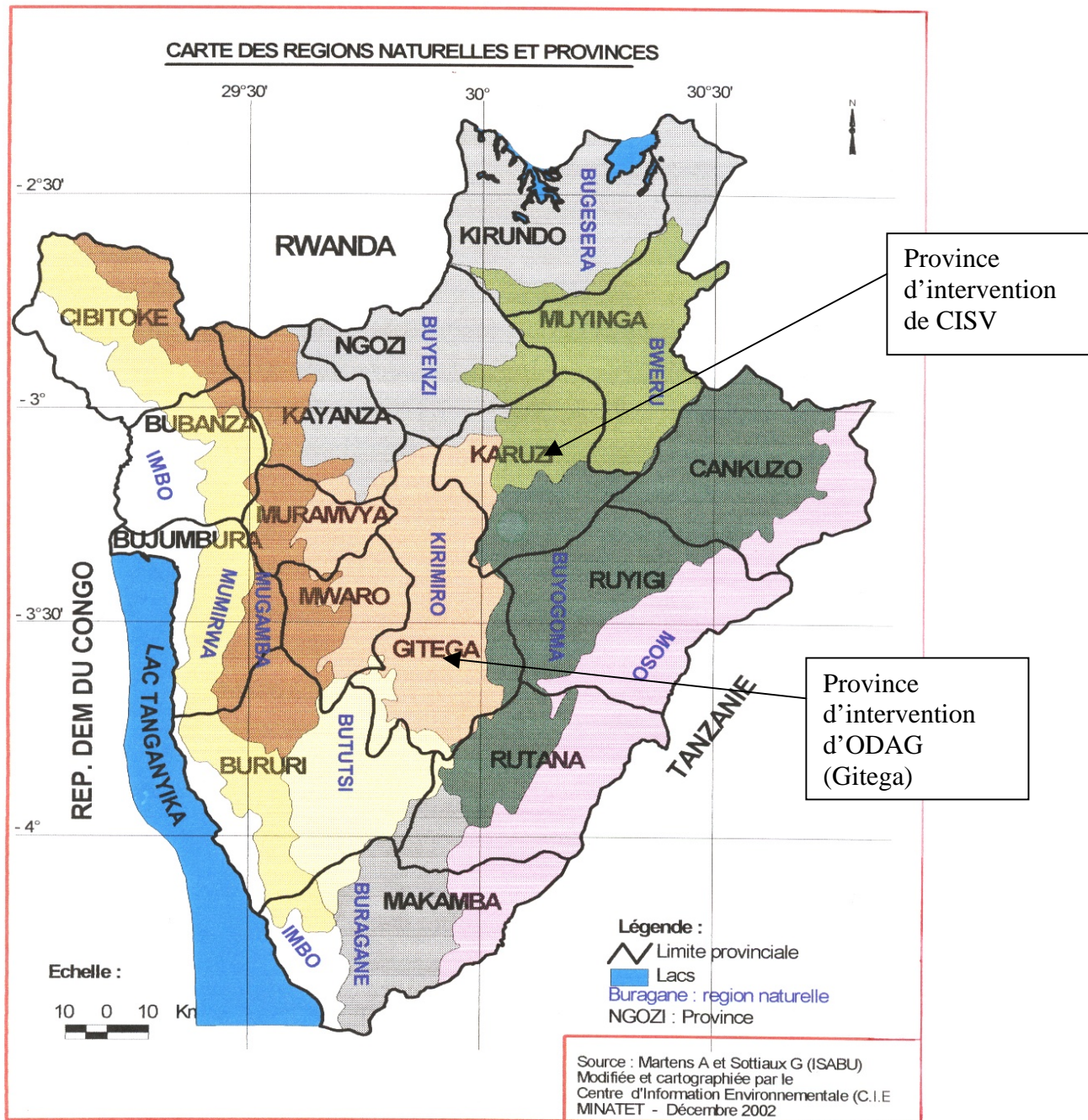
Ce travail a également débuté par un entretien avec le Coordonnateur de L'ODAG et le Chef de Service Eau et Assainissement. L'entretien a porté sur le programme PROTOS, la zone d'intervention, les activités réalisées et la compréhension de la méthodologie MOD.

Après les échanges, nous avons commencé par la programmation des visites de terrain. Etant donné les distances entre les communes et tenant compte des résultats des échanges, nous avons choisi de faire la visite de la commune de Taba et nous avons jugé que l'échantillon était représentatif. Deux sources aménagées ont été visitées et des interviews avec les bénéficiaires et l'administrateur de la commune ont été réalisées.

D'autres réunions ont été organisées avec les partenaires en particulier la Direction Générale de l'Hydraulique et des Energies Rurales (DGHER), organe de l'état chargé de la gestion et de la promotion de l'hydraulique rurale, la Direction Générale de l'Administration Territoriale et le PTPCE.

Quelques remarques préliminaires :

- L'étude concerne en fait deux petits projets : à vrai dire, PROTOS a plutôt fait un appui financier aux deux organisations (ONG partenaires) pour le domaine de l'approvisionnement eau.
- Les conclusions sur les deux projets de PROTOS sont mis ensemble parce que la plupart des constats sont les mêmes et le type de projet est le même. Les deux projets ont pour but le renforcement des capacités de gestion des structures de gestion des infrastructures d'alimentation en eau en milieu rural et utilisent la même méthodologie. Il s'adresse à une population rurale non alphabétisée et qui vient de sortir de la guerre qui a duré plus de 12 ans.
- Les fiches de méthodologie (voir les autres rapports) n'ont pas été remplies parce que les deux projets ne se prêtent pas pour ce type de tableau.



Carte du Burundi et matérialisation de la zone d'intervention de PROTOS

2 CONTEXTE DU PAYS ET DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PROGRAMME PROTOS

2.1 Contexte national

Le Burundi est le pays de l'Afrique Centrale qui possède un environnement fortement varié. Il couvre une superficie de 27.834 km² dont 25.200 terrestres et s'étend entre les méridiens 29°00' et 30°54' Est et les parallèles 2°20' et 4°28' Sud. C'est un pays essentiellement agricole, avec une densité moyenne de plus 250 habitants par km². Il est bordé au Nord par le Rwanda, à l'Est et au Sud par la Tanzanie et à l'Ouest par la République Démocratique du Congo.

Son relief est caractéristique de la région du grand rift de l'Afrique orientale qui a donné lieu à la formation du lac Tanganyika dans un fossé d'effondrement à l'Ouest et à un ensemble de plateaux au relief fortement découpé à l'Est. L'ensemble de ce relief forme un complexe de 5 zones géomorphologiques assez diversifiées comprenant la plaine occidentale de située entre 775 et 1000 m d'altitude, les hautes terres occidentales formant la crête Congo Nil et situées entre 1000 et plus de 2600 m d'altitude, les plateaux couvrant la plus grande partie du pays et situés entre 1400 et 2000 m d'altitude, la dépression orientale de Kumoso située entre 1200 et 1400 m d'altitude et la dépression du Bugesera localisée au Nord-Est du Burundi et située entre 1200 et 1500 m d'altitude.

Le pays est réparti en deux grands bassins hydrographiques: le bassin du Nil qui comprend d'une part la Ruvubu et ses affluents, d'autre part la Kanyaru affluent de la Kagera et le bassin du Congo constitué de deux sous-bassins: le sous-bassin situé à l'Ouest de la crête Congo Nil formé par la Rusizi et ses affluents et par le lac Tanganyika et le sous-bassin du Kumoso situé à l'Est du pays et comprenant la Malagarazi et ses affluents.

Au point de vue pédologique, les sols, généralement des ferralsols ou des ferrisols, sont pauvres en altitude. On rencontre des sols bruns tropicaux et des lithosols sur les pentes et les crêtes. Des sols organiques et tourbeux caractérisent les fonds de vallées marécageuses.

La crise que le Burundi a connu depuis 1993 a plongé le pays dans la pauvreté et la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 35% en 1992 à plus 60% en 2001 avec une baisse de la production et des revenus près de 20% en terme réels de 1993-2001. La qualité et l'accès aux services sociaux de base se sont dégradés. La précarité de la situation sociale s'est également aggravée par une prévalence élevée de la pandémie du SIDA, la destruction et le manque d'entretien des infrastructures sociales collectives, la persistance d'une population nombreuse de sinistrées victimes du conflit socio-politique, les déplacés intérieurs et de réfugiés ainsi qu'un accroissement considérable du nombre d'orphelins et d'enfants de la rue.

La crise socio-politique a fortement détérioré les infrastructures socio-sanitaires du pays, y compris les sources et adductions d'eau aménagées avec l'aide de partenaires internationaux. Pour cette période de référence, l'espérance de vie est passée de 51 ans en 1993 à 39 ans en 2003 avec l'apparition de la pandémie du VIH/SIDA.

Les principales maladies liées à l'absence d'eau potable (dysenterie bacillaire, amibiase, diarrhée, choléra), le paludisme avec le développement de la riziculture de montagne et les verminoses de tout genre ont fortement affecté la santé des populations. Suivant les périodes saisonnières et de façon cyclique, ces maladies ont connu des pics endémiques qui ont occasionné beaucoup de pertes en vies humaines.

2.2 Contexte de la zone d'intervention du programme PROTOS

La mission au Burundi avait pour but d'évaluer les activités financées par PROTOS dans les provinces de Karuzi et Gitega exécutées respectivement par les organisations CISV (ONG italienne) et ODAG (Organisation de Développement de l'Archidiocèse de Gitega). Ces deux provinces se trouvent dans la zone centre est du pays et les eaux de cette zone des régions -traditionnelles du Kirimiro-Bweru-Buyogoma font partie du bassin du Nil. Le réseau hydrographique est assez dense dont les rivières les plus importantes sont Ruvubu et Ruvyironza. Cependant, suite à la détérioration de l'environnement (déforestations), certaines sources tarissent et on assiste par conséquent à une réduction de débits de l'ensemble des cours d'eau. Ceci a des conséquences sur la disponibilité des sources pour l'alimentation de la population en eau potable.

2.3 Politique nationale en matière de gestion de la ressource eau en milieu rural

2.3.1 OBJECTIFS GLOBAUX DE CETTE POLITIQUE

La politique du Gouvernement du BURUNDI dans le Secteur de l'Eau en Milieu Rural telle qu'elle a été définie au cours des années 1990 visait principalement un double objectif. Le premier objectif consistait à améliorer la qualité et à augmenter la quantité d'eau potable à fournir aux populations par la mise à la disposition de chaque ménage d'un point d'eau potable à une distance ne dépassant pas 500 mètres là où les conditions techniques le permettent.

Le deuxième objectif visait l'organisation des bénéficiaires des services rendus par les infrastructures d'eau potable afin qu'ils en assurent eux-mêmes l'exploitation et la maintenance en bon état de fonctionnement pour leur pérennisation.

Ces engagements du Gouvernement avaient rencontré à l'époque l'accord d'un certain nombre de partenaires extérieurs qui ont accepté d'appuyer la mise en œuvre de cet important programme. La répartition des interventions entre les plus importants partenaires du Gouvernement était établie comme suit :

- La Banque Mondiale à travers l'Association Internationale pour le développement (IDA) pour la construction de 65 adductions d'eau potable se développant sur environ 1100 kilomètres de canalisation dans les Provinces de GITEGA, KARUZI, KAYANZA et MURAMVYA;
- La coopération allemande à travers la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) pour la construction d'environ 85 réseaux d'adduction d'eau dans les Provinces de BUJUMBURA RURAL, BURURI, MUYINGA, NGOZI et RUYIGI ;
- La coopération avec la Belgique à travers l'Administration Générale pour la Coopération et le Développement (AGCD) pour la construction de 12 adductions d'eau dans les Provinces de BUBANZA, CIBITOKÉ et MAKAMBA ;

- L'Union Européenne à travers le Fonds Européen de Développement (FED) pour la construction de 28 réseaux d'eau potable dans les Provinces de CANKUZO et RUTANA ainsi que 21 adductions d'eau dans la Région Naturelle du MUGAMBA ;
- Un important programme d'aménagement de sources était également identifié à travers tout le pays par la DGHER et l'ONG TWITEZIMERE mais certains n'ont encore eu de financement.

2.3.2 LES REGIES COMMUNALES DE L'EAU (RCE)

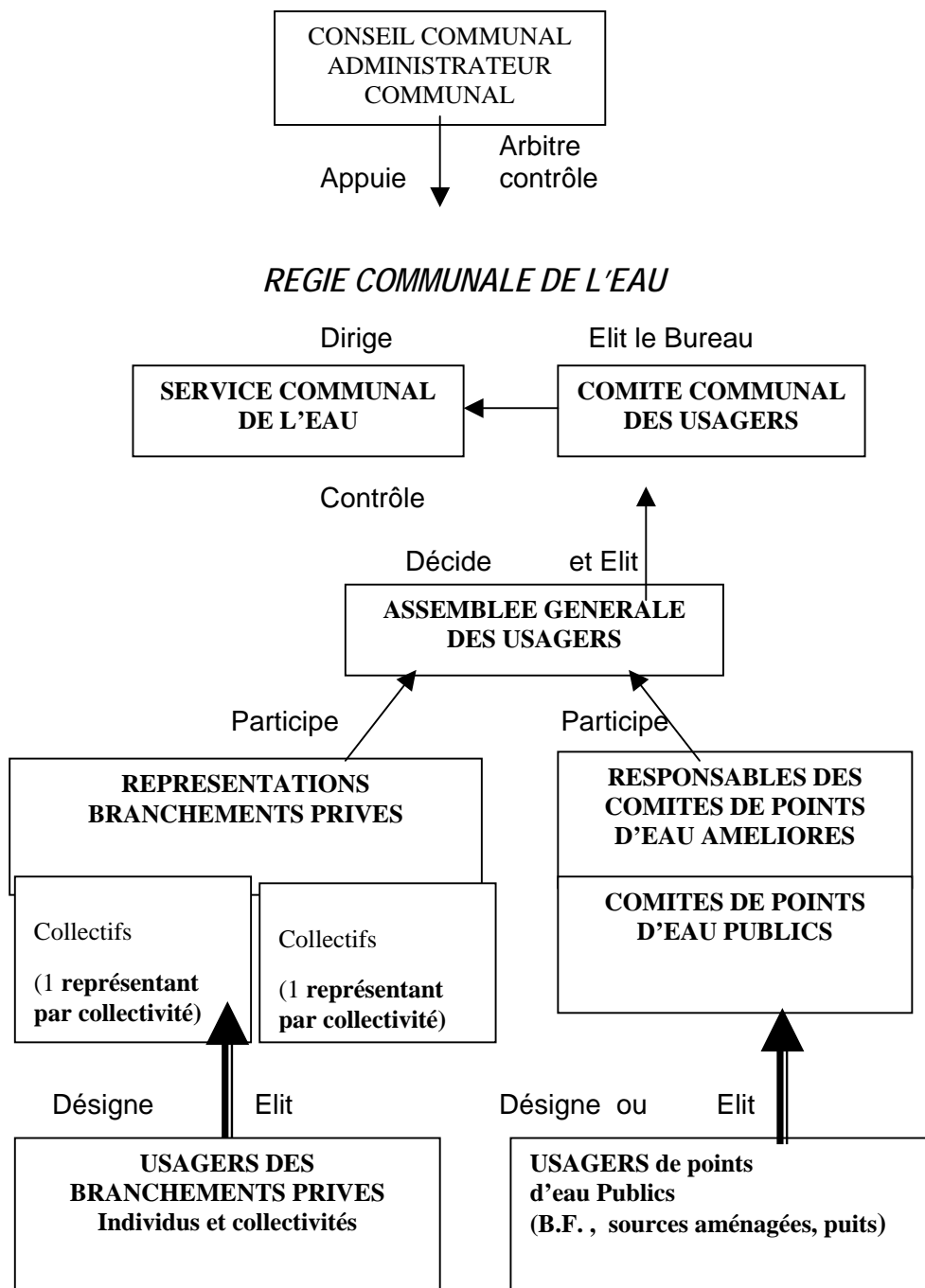
D'après la loi sous forme de note d'instruction aux Gouverneurs de Provinces et Administrateurs Communaux sur l'organisation du Secteur de l'Approvisionnement en eau en milieu rural (novembre,1990) signé conjointement par trois ministres (Ministères du Développement Rural et Artisanat, de l'Intérieur et de l'Energie et des Mines), les infrastructures d'alimentation en eau potable en milieu rural sont la propriété de la commune et la gestion est confiée à la Régie Communale de l'Eau (RCE) structure dotée d'autonomie financière. Selon le point 2 de la note d'instruction, les moyens financiers doivent provenir :

- des ventes d'eau aux abonnés disposant des branchements privés ;
- de la redevance perçue auprès des usagers des bornes fontaines publiques, sources aménagées, etc ;
- la participation des usagers au coût d'installation des branchements privés ;
- les subventions, emprunts, dons et legs régulièrement attribués à la RCE.

Les dépenses sont principalement :

- les salaires du personnel de la RCE (Fontainiers et autres nécessaires)
- les achats d'outillages et les fournitures pour les travaux d'entretien courant ;
- les frais de contrôle bactériologique et d'analyses ;
- les factures des travaux exécutés pour son compte ;
- une dotation annuelle à une provision de renouvellement ou extension du réseau, qui sera égale à l'annuité de renouvellement déterminée pour chaque réseau.

SCHEMA RECAPITULATIF DE L'ORGANISATION DU SYSTEME DE GESTION DU SECTEUR EAU EN MILIEU RURAL



Le budget de la RCE, après son adoption par l'AG des Usagers est approuvé par l'Administrateur communal.

En cas de conflit entre l'administration communale et la RCE, c'est le Gouverneur de province qui règle le différend. Le Gouverneur doit alors organiser au moins 3 réunions par an entre les administrateurs et les présidents des RCEs sur les questions de la gestion de l'eau potable (Fonctionnement des ouvrages, suivi des programmes des travaux, qualité de l'eau distribuée et le fonctionnement des RCEs).

Pour le service communal : avant la guerre, il y avait un service chargé des infrastructures communales y compris les infrastructures hydrauliques dans le quel se trouvait le ou les fontainiers selon les communes. C'était donc un service technique de la commune, mais actuellement suite au manque de moyen financier, ce service est réduit au fontainier là où les communes sont encore capables de le payer.

La mise en place du comité de la régie communale est un processus démocratique depuis le point d'eau (au niveau de la colline) jusqu'au niveau de la commune. Le comité de la régie communale est élu par les représentants des points d'eau au cours de l'Assemblée Générale. Au cours de l'AG, 12 personnes sont élues et choisissent en leur sein 4 personnes qui constituent le comité de gestion de la régie (Président, Vice-Président, Trésorier et un Secrétaire). L'administrateur communal est chargé du contrôle pour la bonne gestion de la régie. Ce n'est pas encore clair car la loi communale n'est vieille que de quelques mois et ces structures n'ont pas été prévues. Aujourd'hui sa place n'est pas encore déterminée. La RCE risque d'être un organe consultatif du conseil communal pour la question de l'eau potable en milieu rural au même titre que le CCDC. Ceci doit être déterminé par le conseil communal. Par rapport à la note d'instruction, le pouvoir de l'administrateur à l'époque est bien différent de celui qui est prévu dans la nouvelle loi communale. Le pouvoir de l'Administrateur de l'époque a été remplacé par le Conseil Communal.

Au niveau provincial, la gestion de l'eau potable est coordonnée par un coordonnateur provincial des régies communales qui est normalement un cadre de la Direction Générale de l'Hydraulique et des Energies Rurales (DGHER), institution chargée de coordonner le secteur sur le plan national dont le siège est au chef lieu de la province de Gitega. Je dis normalement car à Karuzi, le Coordonnateur provincial est agent de CISV et il est directement payé par CISV.

A Karuzi, le Coordonnateur provincial des RCE (7 régies communales de la province) est pris en charge par l'ONG CISV sur le financement du programme PROTOS et dans ces conditions il soumet le rapport à trois niveaux : la Province, la DGHER et CISV. Le paiement est réglé directement par CISV.

Par contre en province de Gitega, le coordonnateur provincial des régies communales est un cadre de la DGHER et coordonne 11 régies des 11 communes de la province.

Suite à la crise qu'a connue le pays ces 12 dernières années, les RCEs dans ces deux provinces comme ailleurs, ont été déstabilisées et certains membres ont été dispersés. Ceci a fait que les systèmes d'approvisionnement en eau ne sont plus gérés de façon efficiente. De façon générale, les derniers membres de RCE ont été mis en place avant la crise (1991). Toutefois, à Karuzi, avec l'appui de CISV, des comités provisoires des RCEs ont été mise en place en attendant de procéder aux élections conformément à la note d'instruction.

L'appui de PROTOS s'inscrit dans ce cadre du renforcement des RCEs d'une part et la construction et la réhabilitation des ouvrages d'alimentation en eau potable d'autre part.

2.4 Réalité socio-économique

- Depuis la crise de 1993, tous les indicateurs de développement montrent que la population Burundaise dans certaines communes connaît des famines chroniques (IDH de 2000) comme les communes Karuzi, Muyinga et Kirundo.
- Dégradation des principales infrastructures en particulier les réseaux d'approvisionnement en eau.
- La pauvreté s'est aggravée en milieu rural et touche plus les femmes (féminisation de la pauvreté).

2.5 Décentralisation

L'année 2005 a été marquée par la mise en place des institutions démocratiques pour le remplacement des institutions de transition qui ont géré le pays depuis 1993. Ainsi, aujourd'hui le pays est gouverné par des institutions élues depuis la colline jusqu'au sommet de l'Etat.

Depuis quelques temps, certains bailleurs de fonds avaient commencé à initier de façon informelle des Comités de développement communautaire (CDC). Ces types de comités existaient dans les deux provinces d'intervention de PROTOS. Ils étaient constitués des membres élus par la population elle-même mais étaient souvent en conflit de pouvoir avec la structure étatique de la commune. C'est pour cela que la nouvelle loi communale a prévu en son chapitre 2, des organes consultatifs, article 39 « **un Comité Communal de Développement Communautaire (CCDC), organe consultatif composé de personnes engagées dans le développement communautaire de la commune, est institué par le Conseil Communal sur proposition de l'Administrateur Communal** ».

Le rôle du CCDC est d'apporter une expertise technique aux autorités communales lors de la préparation du programme de développement communautaire et de toute autre question touchant au développement de la commune. Dans ce contexte, le CCDC a un rôle de conseiller technique du conseil communal pour les questions de développement et on peut penser que la RCE devra faire partie automatiquement du CCDC pour les questions de gestion de l'hydraulique rurale.

Il faut signaler que la politique de décentralisation se retrouve dans la loi communale. Cette loi précise bien que la commune est une entité autonome. La commune est subdivisée en zones, secteurs et collines. La commune est gouvernée par 25 conseillers communaux élus par la population. Ce groupe de conseillers choisit parmi eux les membres du comité exécutif constitué d'un Président, un Vice- président , un Secrétaire Exécutif qui est en même temps l'Administrateur de la commune et deux Conseillers. L'Administrateur correspond au maire de district dans le contexte Ougandais. Sur le plan budgétaire et financier, on dit que les communes sont autonomes mais l'administrateur communale et les deux conseillers sont payés par l'Etat. Les ressources financières proviennent des taxes communales.

2.6 Eau et assainissement

Le secteur de l'eau et assainissement est sous la responsabilité de plusieurs départements ministériels à savoir le Ministère de l'Energie et Mines (REGIDESO, DGHER), le Ministère de la Santé Publique (Département de l'hygiène et assainissement), le Ministère l'Intérieur et de la sécurité publique (les provinces et les communes), le Ministère de l'Aménagement du

Territoire, de l'Environnement et du Tourisme en tant que ressource naturelle, et les organisations caritatives(Diocèses, Eglises, ONGs, etc.). Toutes ces structures sont appuyées par le Gouvernement, les bailleurs de fonds, les ONGs, etc. Cependant, la question de l'eau potable en milieu rural est coordonnée par la Direction de l'Hydraulique et des Energies Rurales, structure para étatique du Ministère de l'Energie et des Mines.

Au mois de Novembre 2000, avec l'appui de la Banque Mondiale, la Direction Générale de l'Hydraulique et des Energies Rurales se trouvant sous la tutelle du Ministère du Développement Communal et de l'Artisanat a organisé à l'intention des partenaires intéressés par le développement du Secteur de l'Eau en Milieu Rural, un « ATELIER DE REFLEXION SUR LA PROBLEMATIQUE DES REGIES COMMUNALES DE L'EAU ET LEUR DOTATION D'INSTRUMENTS JURIDIQUES ».

Cet Atelier a tiré la conclusion selon laquelle la dotation des Régies Communales de l'Eau de personnalité morale, permet une meilleure clarification des responsabilités et des obligations des organes et instances de la Régie, celles des autorités administratives communales ainsi que les rapports devant s'établir entre elles. Selon l'Atelier, la Régie Communale de l'Eau fonctionnerait comme une Association Sans But Lucratif (ASBL) dont les projets de Statuts et Règlements d'Ordre Intérieur ont été également approuvés par les participants.

2.7 Paysage des acteurs du secteur

- **Les ménages** : Au Burundi, le système de l'habitat est un système dispersé sur l'ensemble des collines. Les ménages s'approvisionnent en eau dans les bas fonds qui accusent souvent de fortes pentes. Dans la zone d'étude (Karuzi et Gitega), la plupart des sources ont été aménagées avec l'appui du gouvernement, des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, UNICEF, UE, Coopération Belge, Italienne, etc.) et les organisations non gouvernementales. Pour certains bailleurs de fonds, les ménages participent en disponibilisant les matériaux locaux de construction (moellons, graviers et sables), la main- d'œuvre et le terrain. En principe, les ménages souvent contribuent à la maintenance de leurs sources aménagées à travers le paiement d'une redevance déterminée par la RCE. Les ménages sont organisés en comité des usagers du point d'eau (3 personnes dont au minimum une femme) Les cours d'eau non aménagés sont encore fort utilisés par la population de la zone d'étude.
- **Le niveau de centre de service** : sont considérés comme centre de service, des petites agglomération souvent au niveau du secteur ou de la zone qui présentent des services sociaux comme l'école, le centre de santé, l'église, le bureau de secteur ou de la zone et les habitations. Généralement ces types de centre sont alimentés par une adduction d'eau. En principe, les ménages du centre doivent être organisés en comité local des usagers afin de veiller au fonctionnement de l'adduction d'eau et une redevance doit être payée en vue de couvrir les dépenses de réparation. En réalité, cette redevance n'est pas payée et les adductions ne fonctionnent plus et les ménages sont obligés de se rabattre aux sources aménagées ou tout simplement les marigots pour s'approvisionner en eau.
- **Les communes** : Le seul texte qui régit le secteur de l'hydraulique rurale est la note d'instruction du Gouvernement à l'intention des Gouverneurs de province de 1990. La commune doit veiller à ce que la population ait de l'eau potable et à la préservation des conditions d'hygiène et de salubrité publique. La loi précise que la commune est le propriétaire des ouvrages hydrauliques de son ressort. Elle doit alors organiser sa gestion. En général, chaque commune devrait avoir un service chargé

de l'eau. Actuellement compte tenu des contraintes budgétaires, ce service n'existe plus ou il est tout simplement réduit au seul fontainier là où il existe encore. En fait, le gouvernement pour cette question précise de l'eau, il a mis en place une politique de promotion des Régies Communales de l'Eau. La commune doit alors déléguer la gestion des ouvrages à la RCE. Cependant la nouvelle loi communale (2005) n'est pas encore claire à ce sujet. Dans les commune urbaines, la distribution de l'eau potable ainsi que les infrastructures sont gérées par la REGIDESO (Société publique de gestion de l'eau et d'Electricité). Je voudrais rappeler qu'au Burundi, les subdivisions administratives se présentent comme suit ; Province-commune-zone-secteur et cellule. La province regroupe plusieurs communes, la commune regroupe 2 à 3 zones tandis que la zone regroupe 3 à 4 secteurs tandis que le secteur regroupe plusieurs cellules.

- **Les ONGs** : Dans le cadre du secteur de l'eau et assainissement, les ONGs jouent un rôle important dans la mise en œuvre des projets de mise en place des ouvrages et le renforcement des capacités pour la maîtrise des ouvrages. Les ONGs locales et internationales participent dans les activités d'encadrement des bénéficiaires à travers la mobilisation et la formation des RCEs.
- **Le secteur privé** : Au Burundi, le secteur privé ne participe pas dans la gestion des infrastructures d'alimentation en eau potable en milieu rural. Par contre, il participe dans les travaux en tant qu'entrepreneur et dans la réalisation des études techniques de faisabilité. Ces études concernent principalement les grands travaux d'adduction d'eau. Les petits travaux comme l'aménagement des sources et les réparations sont exécutés par des fontainiers et des maçons à la tâche.
- **Le secteur public (eau)** : Dans le secteur public, le domaine d'alimentation en eau en milieu rural est coordonné par la DGHER sous l'autorité du Ministère de l'Energie et des Mines. Il est donc chargé d'élaborer et faire adopter par l'autorité compétente la politique du Gouvernement et enfin s'assurer de sa mise en œuvre. Les coordonnateurs provinciaux des RCE (16 provinces) ont pour mission de s'assurer de la mise en œuvre de la politique de l'eau dans leurs circonscriptions respectives. Le rôle essentiel des Coordonnateurs provinciaux des RCE est : (1) l'appui au conseil Communale sur les questions en rapport avec hydraulique rural, (2) le suivi du secteur eau et (3) le renforcement des capacités pour la maîtrise des ouvrages par les RCE.
- **Le secteur public (assainissement)** : Au Burundi, le secteur d'assainissement est sous la responsabilité du Ministère de la Santé Publique, Direction de l'Epidémiologie, Hygiène et Assainissement. Les activités d'assainissement sont conçues pour l'évacuation des déchets et des eaux usées en particulier dans les quartiers résidentiels et les bâtiments publics. En milieu urbain, l'autorisation de bâtir est subordonnée au plan d'assainissement (Plan d'évacuation des déchets solides et déchets liquides). La direction dispose d'inspecteurs provinciaux d'hygiène et assainissement attachés à la direction provinciale de la santé. Ces inspecteurs agissent surtout au niveau des milieux publics comme les restaurants. Ils disposent de carte de police à compétence spécifique pour les questions d'hygiène et assainissement.

2.8 Les autres bailleurs de fonds

Autres bailleurs de fonds qui sont actifs dans le secteur sous forme d'appui à la construction des infrastructures d'alimentation en eau sont (pas exhaustif) :

- Banque Mondiale à travers les projets (DGHER, TWITEZIMBERE et PTPCE)

- UE (ECHO)
- Gouvernement Belge
- Gouvernement Allemand à travers la GTZ
- Gouvernement Italien
- Les Organisations à caractère humanitaire et Agences des Nations Unies (CICR, HCR, PNUD et UNICEF)

3 CONCEPT MAÎTRISE D'OUVRAGE

Les éléments de ce concept sont tirés du rapport de démarrage PROTOS dans le cadre de cette étude (Août 2005). Nous présentons ici les éléments choisis par ACE Europe comme principes pour la Maîtrise D'Ouvrage (MDO).

Selon ACE Europe, le concept de la maîtrise d'ouvrage peut être compris comme :

- Une habilité, notamment l'habilité d'un organe politique/administratif (par exemple : la maîtrise d'ouvrage communal ou départemental) , d'une communauté, d'une organisation communautaire ou de base, d'une entité privée ou d'un individu à :
 1. Penser un programme de tâches et des travaux, concevoir le montage, les façons de faire ;
 2. Déléguer des tâches et/ou donner des ordres en leur donnant la destination (bureau de l'administration municipale, fournisseur, entrepreneur de travaux, bureau d'étude, association de quartier, opérateur professionnel d'aménagement urbain, entreprise concessionnaire d'un service marchand, autres...) et la formulation adéquate de la délégation (décision unilatérale réglementaire ou individuelle, marché public ou contrat ou même simple convention informelle) ;
 3. Gérer l'identification, la collection et la dépense des ressources financières ;
 4. Contrôler la bonne exécution de ces ordres et la qualité du service fait.
- Un processus ou plusieurs acteurs (multi-stakeholder) locaux ont/assument différentes responsabilités (positionnement institutionnel), qui comportent différentes étapes (de la décision politique jusqu'à l'exploitation et l'entretien des ouvrages), qui relie le niveau local avec d'autres niveaux de gouvernement et qui suppose différentes sortes de compétences (sociales, politiques, techniques).

ACE Europe propose de travailler plutôt avec le concept de la maîtrise d'ouvrage comme un processus, vu que cela correspond mieux au contexte de la décentralisation (voir plus loin) et l'approche intégrale de PROTOS sur le terrain.

Les étapes qui peuvent être distinguées dans ce processus sont les suivants :

- Déterminer l'agenda politique et sectoriel ;
- Etudier les besoins prioritaires qui nécessitent des investissements et des ouvrages (diagnostic, étude de faisabilité, compétences internes) et prendre des décisions (sur les problèmes prioritaires, les interventions et l'organisation) ;
- Identifier (et mobiliser) des ressources (financières) : ceci implique aussi une analyse des moyens des habitants ;
- Concevoir et choisir les solutions et technologies appropriées par site (études de faisabilité technique) et identifier des besoins d'accompagnement. Ceci implique aussi une analyse d'approvisionnement en pièces détachées ;
- Planifier: qui est le responsable pour la planification, pour l'élaboration des programmes des travaux, les chantiers ;

- Attribuer les travaux (système d'appel d'offres ou autre) et réaliser les ouvrages et les mesures d'accompagnement ;
- Suivre les travaux : ceci est une responsabilité technique spécialisée ;
- Recevoir des travaux ;
- Faire fonctionner les ouvrages : qui est responsable pour le fonctionnement y compris la gestion et le recouvrement des frais ? Somment seront financées les charges récurrentes ?
- Entretien et réparation: relations contractuelles sont importantes.

L'exécution des responsabilités est en général déterminée par des cadres législatifs et réglementaires. Ces cadres ne couvrent toujours pas toutes les étapes, ni l'implication de différents acteurs.

4 SYNTHÈSE DES CONSTATS RELATIFS A L'ORGANISATION A L'APPUI A LA MDO

4.1 Remarques par rapport à la méthodologie de PROTOS

Dans le cas du Burundi, PROTOS arrive dans les conditions sociopolitiques particulières. Le pays sort de la guerre, les institutions de transition viennent de laisser la place aux institutions démocratiques, les membres des nouvelles institutions en particulier les communes n'ont pas d'expérience dans le domaine, il y a des suspicions entre les nouveaux élus et les anciens, ce qui ne favorise guère la collaboration et déroute la population. A cela s'ajoute l'analphabétisme et ignorance de plus de 90% de population de la zone d'étude.

Dans les pays où PROTOS ne possède pas d'antenne comme au Burundi, PROTOS ne mène aucun projet en son nom propre (pas d'appui de proximité) mais soutient les ONG locales qui sont relativement autonomes en ce qui concerne leurs interventions (ici ODAG et CISV). Le but est que ces ONG calquent leur approche sur celle de PROTOS et développent leur propre vision de la problématique (en matière de la MDO dans le contexte de la décentralisation, problèmes de genre, privatisation...). Il est clair que les résultats et les effets dépendent de la qualité des relations entre PROTOS et son partenaire et de l'appui pour bien faciliter le processus de la maîtrise d'ouvrage. Cet appui (qui consiste d'échange de documents, visite, contacts par mail, ... afin d'aider les partenaires à réfléchir et changer leur position) n'a pas été étudié en détail, parce que les termes de références ne l'avaient pas demandé. (voir encadré)

Encadré : dans quelle mesure PROTOS a pu influencer l'approche de l'ODAG dans les interventions ?

Au mois de Janvier 2006, l'ODAG a répondu sur cette question par e-mail (envoyé à PROTOS et intégré dans ce rapport par ACE Europe) : « PROTOS a influencé d'approche de l'ODAG dans le processus de développement autonome durable qui fait participer les communautés à réfléchir ensemble sur un but commun de leur avenir. Aujourd'hui, l'ODAG est animé par un nouveau type de développement durable centré sur le plan humain et qui est réellement au service des communautés rurales. Un autre point important est que PROTOS a joué un grand rôle dans l'harmonisation des pratiques avec les échanges entre partenaires. PROTOS commence aussi à initier le GIRE aux partenaires. Les éléments intégrés dans l'approche de l'ODAG grâce à PROTOS peuvent se résumer comme suit :

Promouvoir l'esprit de la création et renforcement de l'expertise locale pour que à notre niveau on puisse bien planifier et exécuter les programmes participatifs viables de développement en matière d'eau potable. Ce qui fait qu'on intègre les phases de l'action dans une programmation globale de l'organisation.

Stimuler une implication et participation effective des communautés dans des interventions en matière d'AEPA, ce qui influence sur le renforcement de la confiance, l'adoption de nouvelles aptitudes et une meilleure cohésion sociale.

Nuancer les différentes approches de l'intervention : approches des sociologues et l'approche des ingénieurs.

Au niveau de l'organisation, nous avons intériorisé que dans les interventions de développement, il faut une synergie optimale entre les différentes phases du projet ; de l'étude à l'exécution surtout en impliquant tous les acteurs concernés dont les bénéficiaires, l'administration et l'organisation ODAG. »

La méthodologie PROTOS telle que résumé par ACE Europe et partagé entre PROTOS et ses partenaires n'est pas appliquée par les ONG partenaires dans toute son ampleur.¹ Bien sûr, les organisations qui exécutent les projets (ODAG et CISV) se sont adaptées aux réalités du terrain et tiennent compte des conditions spécifiques du Burundi, pays qui sort de la guerre, où la réhabilitation des ouvrages d'alimentation en eau s'inscrit dans le cadre des activités d'urgence et de reconstruction nationale. Dans ces conditions les étapes de planification et études sont réduites. Il s'avère urgent de trouver de l'eau pour la population déplacée, rapatriée et celle restée sur place. Néanmoins, les échanges avec PROTOS ont plantés déjà quelques nouvelles idées, par exemple, concernant la coopération avec les autorités locales (premières étapes), voir plus loin.

Il faut remarquer que l'approche de PROTOS en ce qui concerne la MDO dans un contexte de décentralisation n'est vraiment connue dans tous les aspects sur le plan national et/ou par d'autres acteurs. Cela est important car il y a beaucoup d'acteurs différents sur le terrain et par conséquent s'il n'y a pas d'harmonisation dans les approches, cela risque de créer des conflits entre la population d'une part et les ONG d'autre part. Pour cette raison, il importe de partager les idées avec d'autres acteurs et avec les autorités locaux. CISV le fait déjà avec la province et les communes et l'ODAG avec la DGHER, bien qu'il reste encore un effort à faire pour réfléchir sur les conséquences de l'approche proposée par PROTOS. Cette démarche devrait tenir compte des faiblesses des communes du milieu rural particulièrement, du manque de capacité (ressources humaines et moyens financiers) et des conditions sociopolitiques (niveau de décentralisation).

Aussi bien dans les documents de projets que dans la mise en œuvre des ouvrages, le secteur assainissement est-il un peu négligé, bien que ODAG a un volet d'assainissement. Dans le cadre de la politique de l'eau et assainissement, on remarque également que c'est la question de l'eau qui est développée et la DGHER argue en disant que l'assainissement est pris en charge par le Ministère de la Santé Publique.

Nous proposons de regrouper les étapes de l'approche de PROTOS pour l'appui à la MDO en trois grandes phases à savoir

1. L'identification
2. La réalisation
3. L'exploitation

Toutefois, pour les projets qui font objet d'évaluation, ce ne sont pas des projets structurés pour suivre le schéma ci-haut. Le programme PROTOS est diffus dans les autres activités d'alimentation en eau pour le cas de GITEGA et constitue seulement une petite intervention

¹ *Il semble que PROTOS ne fait pas allusion à la question de protection des sources contre la pollution et les normes pour la pérennité de la qualité de l'eau. Il est à signaler que le sujet est une préoccupation de l'ODAG. Le problème est que cette protection reste limitée juste aux sources d'eau mais la couverture des bassins versants doit être traitée au niveau le plus haut et exige des moyens considérables que l'organisation ne dispose pas. Cela demanderait une planification d'intervention et qui pourrait être intégrée dans l'action de l'organisation (remarque de Hester Kapur, janvier 06).*

dans les programmes de CISV, qui exécute des programmes importants en province de Karuzi dans le domaine des infrastructures (constructions d'écoles, pistes, adductions d'eau), agriculture et élevage (production de semence, construction de hangars de stockage et aménagement des marais, protection des bassins versants, appui à l'élevage).

Pour chaque phase, des outils sont spécifiés :

PHASES	OUTILS
l'identification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'action communale ▪ Outils pour faciliter le processus de sélection de centre de service ▪ Fiche d'appréciation in situ et autres outils pour rassembler des données ▪ Fiche de demande de micro projets ▪ Installation des comités de points d'eau public (voir structure RCE) suivi ▪ Outils de mobilisation de la contrepartie financière
la réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modèle d'acte de donation de terrain ▪ Différents types de Termes de Référence ▪ Différentes grilles d'évaluation des offres et entreprises ▪ Modèles de contrats (dans le cadre du projet) ▪ PV de réception provisoire et définitive ▪ Outil PHAST et suivi PHAST
L'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Différentes fiches d'évaluation ▪ Outils pour le planning ▪ Outils de formation et de suivi de la gestion des ouvrages ▪ Outils d'activité de renforcement des capacités des communes

Il faut signaler que CISV a essayé de suivre les trois étapes en province de Karuzi comme on pourra le constater plus loin.

4.2 L'appui à la maîtrise d'ouvrage en pratique au niveau des deux projets exécutés respectivement par CISV et ODAG

4.2.1 PRESENTATION DE CISV

Le CISV (Comunità Impegno Servizio Volontariato) est une ONG Italienne qui intervient dans la province de Karuzi depuis son arrivée au Burundi en 1973. Les domaines d'activités sont très variés. L'organisation travaille principalement dans les domaines des infrastructures sociales (écoles, centre de santé, les pistes, l'alimentation en énergies électriques, l'alimentation en eau potable, etc.) et d'agri-élevage (l'aménagement des marais, la production et la conservation des semences, la protection des bassins versant, l'appui à l'élevage). Très récemment, CISV a commencé un programme de sensibilisation pour la lutte contre le VIH/SIDA dans la province de KARUZI.

Ces derniers temps, CISV a étendu ces activités dans les autres provinces comme NGOZI et KAYANZA.

CISV utilise les fonds des bailleurs variés dont le Gouvernement Italien, le PNUD (PCAC), l'Union Européenne, l'UNICEF, le Gouvernement Belge, etc.

4.2.2 PRESENTATION DE ODAG

L'archidiocèse de Gitega regroupe les provinces Mwaro, Gitega et Karuzi. En 1976, L'archidiocèse a créé le Bureau de Développement de l'Archidiocèse de Gitega (BDAG) qui a changé de nom pour devenir l'Organisation pour le Développement de l'Archidiocèse de Gitega (ODAG). Cette organisation s'occupe de toutes les activités de développement dans les trois provinces. Depuis 1992, l'Archidiocèse de Gitega a entrepris des travaux d'aménagement des sources en eau potable depuis sa fondation. Le but de ces travaux était de soutenir la communauté rurale dans l'amélioration des conditions de vie. Mais ce programme n'a pas pu continuer suite à la crise socio-politique qui s'est abattue sur le pays en 1993.

La reprise de ce programme a eu lieu à partir de 1998 avec les engagements de PROTOS avec le BDAG dans la nouvelle programmation des sources à aménager et la réhabilitation des adductions d'eau potable.

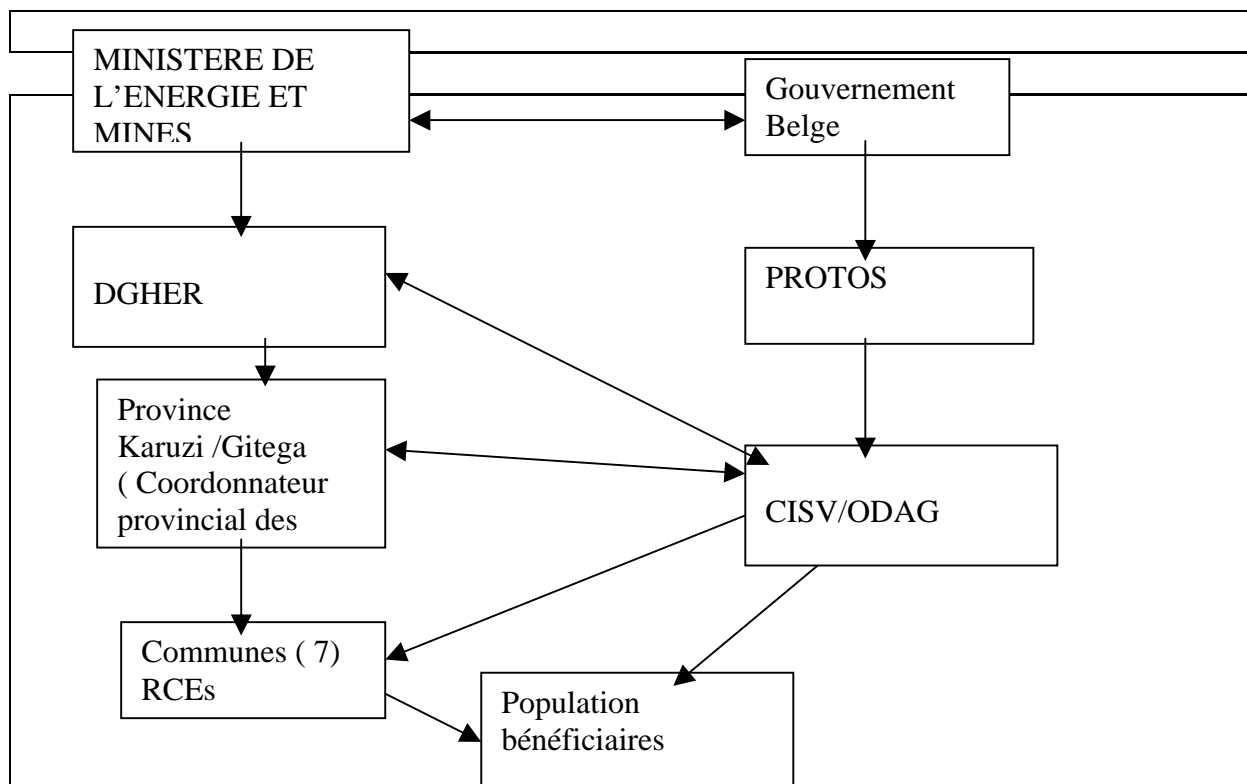
4.2.3 DESCRIPTION DES PROJETS – VUE GLOBALE

Voir les annexes.

4.2.4 DESCRIPTION DU SCHÉMA DES ACTEURS

Dans le présent projet les acteurs sont résumés sur le schéma ci-après.

- Le schéma



- **Le Ministère de l’Energie et des Mines**

Il est chargé de définir la politique nationale en matière de la distribution et de la gestion de l’eau sur le plan national. Il sollicite, négocie et signe des accords de financement avec les bailleurs de fonds y compris les financement pour la distribution et la gestion de l’eau potable en milieu rural. Dans le cas de l’espèce, il devrait être un protocole de coopération qui a été signé entre le Gouvernement Belge et le Gouvernement du Burundi (mais le consultant n’a pas pu voire ce protocole). C’est pourquoi il y a une flèche entre le Ministère de l’Energie et des Mines et le Gouvernement Belge.

- **La Direction Générale de l’Hydraulique et des Energies Rurales (DGHER)**

C’est la structure nationale chargée de veiller à la mise en œuvre de la politique nationale sur le terrain. Il doit par conséquent coordonner tous les intervenants dans le secteur en collaboration avec les structures administratives. Pour cela, il met à la disposition des provinces un coordonnateur des RCEs qui est chargé d’appuyer techniquement l’administration provinciale dans le domaine de l’eau et assainissement. Compte tenu des problèmes financiers de la DGHER, à Karuzi le Coordonnateur Provincial des RCEs est pris en charge par CISV. A Gitega, le Coordinateur des RCEs provincial est un cadre du DGHER et payé par le Gouvernement. En plus l’ODAG a engagé un Assistant à la coordination des RCEs dans le cadre du programme PROTOS.

- **PROTOS**

PROTOS a signé un accord de partenariat avec les ONGs CISV et ODAG pour leur appuyer dans leurs interventions respectivement dans Karuzi et Gitega. PROTOS organise régulièrement des missions de suivi et d’appui pour l’exécution des interventions.

- **Structures de gestion**

Le projet est directement dirigé par le Représentant de l’ONG CISV qui a son siège à Bujumbura. Toutefois, les actions de terrains sont supervisées par le Coordonnateur Provincial des RCEs. Celui-ci dispose d’une moto pour ses déplacements. Il faut ici signaler que le Coordonnateur provincial fait également des rapports à la province et à la DGHER. Cette situation n’est pas en notre avis conforme car le Coordonnateur qui est sous la responsabilité du CISV ne peut pas faire de façon indépendante le contrôle du travail de cette ONG. Si CISV veut appuyer la DGHER pour le paiement de salaire du Coordonnateur, il devrait verser le salaire à la DGHER et c’est celle-ci qui payerait son coordonnateur. Ce n’est que de cette façon que le Coordonnateur pourrait se sentir agent de la DGHER et indépendant dans le suivi des activités du domaine de l’eau de CISV et des autres intervenants. La province de Karuzi est constituée de 7 communes. Chaque commune dispose d’une Régie Communale de l’Eau (RCE) qui est une structure communale mise en place par les usagers de l’eau.

Avec le financement PROTOS, CISV a contracté (et payé) des animateurs au niveau des zones dont le rôle est de mobiliser les ménages pour le paiement de la redevance eau et l’identification des sources à aménager. Pour toute la province, il y a 19 animateurs correspondant à 19 zones. Ces animateurs sont sous la supervision du Coordonnateur Provinciale des RCEs. Ici il faut souligner que la zone est une entité qui regroupe plusieurs secteurs tandis que le secteur regroupe plusieurs cellules. Nous pensons que l’animateur qui se déplace à pied ne sera pas capable de parcourir l’étendu de toute la zone. D’après les informations recueillies auprès du représentant de CISV et du coordonnateur des RCEs, le rôle des animateurs est de mobiliser la population pour le recouvrement de la redevance et ne sont pas qualifiés pour assurer correctement le travail d’animation.

A Gitega, ODAG a mis en place un service chargé de la coordination des activités du programme d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement. Ce service est constitué de 10 unités dont un coordonnateur, deux superviseurs, un assistant à la coordination, deux animateurs et 4 techniciens. La province de Gitega est constituée de 11 communes et par conséquent de 11 RCEs. A Gitega, les deux animateurs (un homme et une femme) sont de niveau A2 de l'école sociale de Gitega. Chaque qu'on termine l'aménagement d'une source ou d'une adduction d'eau, les animateurs donnent une formation au comité de point d'eau sur les mesures de gestion du point d'eau et d'hygiène. Ceci a été remarqué en commune de Taba lors de l'entretien avec la population. ODAG disposent un manuel de formation écrite en Kirundi (la langue nationale).

Suite à la crise, les RCEs avaient pratiquement disparu et aujourd'hui avec l'appui de PROTOS, CISV et ODAG ont mis en place des RCEs sur une base provisoire en attendant que les structures à la base puissent être réorganisées et procéder aux Assemblées Générales pour l'élection des structures définitives.

Le conseil communal est une structure nouvellement (vieux de 3 mois) mise sur pied, le CISV et ODAG ont besoin d'un peu plus de temps pour l'amener à participer activement au processus et le former dans la méthode MDO. Un plan de formation des conseils communaux est une nécessité car ce sont les communes qui ont la responsabilité de suivi des RCEs et ce sont elles les propriétaires des ouvrages hydrauliques dans leur circonscription. CISV a commencé à organiser avec les conseils communaux des réunions de planification en collaboration avec les autres intervenants et l'autorité provinciale (Le consultant a eu l'occasion de participer à la réunion de planification de la commune Gitaramuka).

ODAG du 22 au 23 Août 2005 a organisé une table ronde des intervenants en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en province de Gitega. Les objectifs de la table ronde était les suivants : i) adoption d'un plan d'action consolidé de tous les intervenants dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2005, ii) mise en place d'un cadre de collaboration permettant une meilleure collaboration et une harmonisation des approches d'intervention sur terrain ; iii) adoption des stratégies visant à re dynamiser les régies communales de l'eau, iv) repositionnement de l'administration communale, les informer de la gestion et structure du secteur de l'eau potable et v) diagnostic des structures des régies.

Avec l'appui de CISV, les RCEs sont en train d'évoluer pour acquérir le statut d'ASBL et se trouvent dans le processus d'acquérir la personnalité juridique.

▪ **Le financement des ouvrages**

Le principe de financement adopté par CISV est le suivant : (i) les bénéficiaires participent en apprêtant des matériaux locaux de construction (moellons, sables, graviers) et la main d'œuvre, (ii) CISV fourni la main d'œuvre spécialisée et les autres matériaux (tuyauterie, ciment, et autres) et utilise la redevance pour la protection des sources.

A Gitega, ODAG intervient sur demande de la population par une lettre signée par le Président de la Régie ou par l'Administrateur en ce qui concerne les sources aménagées.

Pour les travaux d'adduction d'eau, CISV a d'abord fait une étude pour identifier les centres de service et 5 centres prioritaires ont été déterminés par Un Consultant par commune. A Karuzi, le site de construction de sources aménagées est identifié par les animateurs et CISV en concertation avec les responsables des RCEs.

▪ **Division des rôles et responsabilités**

En principe, les communes devraient jouer un rôle important dans la mobilisation de la population et les RCEs dans le suivi des activités tandis que les ONGs seraient chargées de la facilitation. Malheureusement pour le moment tout le travail est fait par les ONGs. Il y a encore un grand travail à accomplir pour que les structures de la commune et de la base puissent s'approprier les ouvrages d'alimentation en eau.

▪ **Relations sur le terrain**

Sur le terrain, les ONGs, les Bureaux d'Etudes et les entrepreneurs ne sont connus que pendant la période des travaux uniquement. Après les travaux de mise en place des ouvrages, la population n'est en relation qu'avec le fontainier là où il existe. Sur les sites visités, le fontainier est plus connu que l'animateur et les membres du comité des usagers. Dans la tête de la population, c'est lui qui était traditionnellement chargé de la gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau dans la commune. La notion de RCE n'est pas encore bien intériorisée par la population car les RCE ont commencé au Burundi vers 1990 et en 1993 la guerre a éclaté et la population a vite oublié car il n'y avait pas eusuffisamment de temps pour intérioriser ce concept. Malheureusement, les fontainiers ne sont pas payés dans les communes de Karuzi. Dans certaines communes de Gitega, les fontainiers sont payés par la commune mais n'ont pas de moyens pour faire leur travail (équipement minimal et pièces pour des réparations). A mon avis, avec les fonds du programme PROTOS, l'on devrait appuyer les communes ou plutôt les RCEs en payant les salaires des fontainiers pendant au moins une année, le temps que les RCEs soient financièrement autonomes. Le fontainier peut même faire le travail d'animateur. Dans le contexte actuel, le population peut plutôt écouter le fontainier que quiconque à moins qu'il soit un représentant de l'administration. Il faut ici comprendre que la notion de décentralisation n'est pas encore enseignée mais elle est encore au stade de concept au niveau du gouvernement. La population croit encore à l'administration centralisée.

Les structures étatiques vont très rarement sur terrain, elles se contentent des rapports produits par les responsables des communes et les organisations non gouvernementales.

4.2.5 INFLUENCES CONTEXTUELLES

▪ **La crise socio-politique qui a trop duré :**

1. Les infrastructures mises en place avant 1993 ont en partie été détruites ou dégradées du fait du manque d'entretien.
2. Les structures de gestion qui venaient d'être mises en place par le projet PAMER avec l'appui de la Banque Mondiale (RCE), leurs membres ont été dispersés et les structure n'ont plus fonctionné.
3. Les fonds des régies communales ont été utilisés à d'autres fins.
4. Les structures administratives n'ont pas considéré la question de l'eau comme une priorité.

▪ **La gestion et l'entretien des ouvrages**

La population burundaise a toujours considéré les infrastructures d'alimentation en eau potable comme appartenant à l'organisation qui a réalisé les travaux ou à l'Etat. Lorsqu'il y a une panne quelconque, elle attend que cette organisation qui a fait les travaux ou l'Etat revienne pour faire la réparation. Sinon, la population va chercher de l'eau dans le cours d'eau le plus proche de son habitation. Il faut ici signaler que la présence des cours en

grande quantité dans la zone d'étude fait que la population ne comprend pas l'importance des infrastructures d'alimentation en eau et trouve que ce n'est pas logique de payer la redevance eau. Elle argue en disant que « **eau un don de dieu** » et par conséquent elle ne comprend donc pas pourquoi l'administration leur demande de payer la redevance.²

- **La maîtrise d'œuvre**

Dans le contexte du projet, les maîtres d'œuvre sont les ONGs qui exécutent les projets. CISV fait des contrats avec les personnes ou techniciens qu'elle connaît pour exécuter les travaux. Il n'y a pas d'appel d'offre. CISV a de l'expérience dans le domaine car il a d'autres chantiers de construction et par conséquent de par son expérience, il a des partenaires spécialisés dans ce genre de travaux. ODAG utilise ses propres techniciens. Compte tenu de l'importance des travaux de construction des infrastructures d'alimentation en eau et assainissement, ODAG a jugé nécessaire de plutôt avoir ses propres techniciens.

Dans ces conditions, il serait nécessaire d'avoir un service de l'Etat assez efficace pour assurer le contrôle sinon ces organisations risquent de tomber dans la routine et devenir peu efficaces. **Par exemple**, j'ai constaté que pour la construction des sources les deux organisations ne respectent pas les mesures de sécurité contre la pollution au niveau de la zone de captage (Photo n°1). La photo montre bien la source aménagée qui est située au milieu des champs et que la population ne respecte pas la zone de captage. Cela fait que la source est polluée.



Photo N°1 : La source aménagée de Ruhagoll du Secteur de Gitaramuka, commune Gitaramuka de la province Karuzi

- **Le développement de l'assainissement.**

Au niveau des deux projets, l'accent est mis sur les infrastructures d'alimentation en eau et le programme d'assainissement n'est pas développé (bien qu'il y a une démarche récente de l'ODAG). Il n'y a pas un lien établi entre l'aménagement des infrastructures d'alimentation en eau potable et l'assainissement du milieu. Si on réalise des analyses de qualité de l'eau dans les sources aménagées, il y a des risques de trouver qu'elle est polluée suite au

² Remarque du représentant de PROTOS au Rwanda : ce n'est pas tout à fait correcte selon elle: "les communautés rurales ne font plus recours aux cours d'eau là où les infrastructures hydrauliques sont aménagées; pour dire qu'elles comprennent quant même l'importance. Le payage des redevances eau dépend de plusieurs paramètres : la pauvreté, la crise qui secouait le pays et la sensibilisation qui implique tous les acteurs concernés.

manque des mesures d'assainissement. Il n'est pas rare de trouver dans la zone de captage des sources des excréments et bouses de vache (planifié pour 2006 chez ODAG).

4.2.5. APPRÉCIATION DE L'IMPORTANCE DES INTERVENTIONS DANS LES ZONE D'ÉTUDE

Ici faut signaler que la structure institutionnelle de gestion des infrastructures existait sur le plan légal mais elle n'était pas fonctionnelle.

Les points forts sont :

- L' ODAG et CISV sont entrain de réhabiliter la structure « RCEs » afin de la rendre opérationnelle mais le chemin est encore long.
- Les deux organisations avec l'appui de PROTOS et des autres partenaires sont en train de réhabiliter et de construire les infrastructures d'alimentation en eau. Ce travail est important car, il est très difficile de mobiliser les RCEs. Il faut ici noter que les présidents des RCEs sont généralement des fonctionnaires qui habitent le chef lieu de la commune et qui apprécient beaucoup la réhabilitation dans le chef lieu de la commune. Ici il faut souligner que le travail des membres du comité de RCE est bénévole.
- Organisation des intervenants dans le domaine de l'AEP. Ceci est très important car c'est la seule façon de planifier ensemble les activités, se partager les responsabilités et harmoniser la méthodologie d'approche. CISV organise au niveau des provinces des réunions avec les intervenants tant pour les questions de développement que pour les questions de l'eau. ODAG a organisé une tables ronde des intervenants dans le domaine de l'hydraulique rurale en province de Gitega (du 22 au 23 Août 2005). Ce travail doit être poursuivi et impliquer davantage l'administration provinciale et communale pour faciliter la mobilisation des partenaires. L'invitation des intervenants doit être faite par le Gouverneur au niveau provincial et l'Administrateur an niveau communal.
- ODAG a développé deux manuels de formation en langue nationale ; un pour les comités de points d'eau et l'autre pour les fontainiers. Appréciation du consultant : ce sont de très bons documents de base pour l'hygiène des points. Le document de fontainier, il précise les techniques de maintenance et de réparation des point d'eau et le code conduite du fontainier.
- CISV a mis en place des comités provisoires des RCEs de KARUZI et a facilité le processus d'obtention du statut d'ASBL.

Les points faibles sont :

- Faible implication de l'administration locale dans les travaux à réaliser. Il est apparu que la nouvelle administration n'est pas encore informée du projet et comment les travaux sont programmés. Un travail dans le sens de l'implication effective de l'administration est important, y compris leur participation dans l'attribution de marché et la programmation des travaux. Dans les communes d'intervention du programme PROTOS, il devrait être selon l'avis du consultant un point focal du projet au niveau communal qui doit rendre compte à l'administration communale en temps réel.
- Le conseil communal n'est pas informé de ce qui se passe dans les deux provinces d'intervention
- Les RCEs ne sont pas encore suffisamment engagées dans l'action de la maîtrise d'ouvrage. La raison principale est que très peu d'adductions sont actuellement fonctionnelles (pour GITEGA et KARUZI voir tableau en annexe). Il faut noter quand même que CISV appui des RCE et que l' ODAG redynamise RCE sur base d'une analyse.
- Ignorance de la population. La population ne comprend pas encore l'importance de l'eau potable par rapport à celle des cours d'eau et par conséquent elle ne comprend pourquoi payer la redevance pour l'eau naturelle.

4.2.6 L'APPUI AUX COMMUNES

Il est important de reconnaître que le Burundi se situe dans une situation politique particulière et qu'il faut plus d'effort pour impliquer la nouvelle administration communale constituée de membres du conseil disparates quant au niveau de connaissance. Ces derniers ont été élus pour leur appartenance au parti politique et non sur base de leur capacité de développer la commune.

Dans les termes des deux projets, l'appui aux communes n'est pas prévu. On parle de l'appui aux Régies Communales de l'Eau. Pourtant d'après la loi, les infrastructures d'alimentation en eau sont des propriétés de la commune. La commune doit être considérée comme le **maître d'ouvrage**. Il n'est donc pas possible d'assurer le bon fonctionnement des RCEs en dehors de l'administration communale. C'est pourquoi, nous pensons qu'il faut que les interventions doivent d'abord créer un cadre de collaboration avec l'administration communale en particulier le conseil communal. Ceci est impératif pour réussir le programme. L'administration communale doit être le partenaire privilégié c'est lui qui a les capacités de mobilisation de la population.

Les deux organisations doivent travailler davantage avec ces structures et ne pas se contenter d'une simple invitation pour la participation dans les réunions de concertation et de planification. Les communes doivent être impliquées dans les processus de gestion des activités réalisées dans leurs circonscriptions (participer dans le recrutement du personnel de chantier, la réalisation des calendriers des travaux, etc.). Pour cela, il faut qu'elles soient informées du projet, s'en imprègnent et s'en approprient. Car c'est la structure pérenne qui devra faire le suivi après le projet. Les deux organisations devraient également organiser des formations pour le conseil communal pour expliquer le projet, les principes de gestion et le rôle de l'administration dans ce secteur.

La gestion des points d'eau est confiée à la Régie Communale de l'Eau, structure dotée d'autonomie financière. L'ODAG et CISV appuient plutôt les RCE. L'ODAG par exemple prévoit un appui à travers les formations des membres des structures de la RCE. A titre d'exemple, ils ont organisé une formation des fontainiers communaux sur la maintenance des ouvrages hydrauliques, et bientôt ça sera le tour des gestionnaires des RCE.

4.2.7 APPUI A LA POPULATION

La population à la base est appuyée à travers la réhabilitation et la construction des sources aménagées. A ce titre dans les deux provinces, la population participe en rassemblant les matériaux locaux de construction et la main d'œuvre. Les animateurs organisent des réunions des usagers des points d'eau qui élisent le comité du point d'eau constitué de cinq personnes dont au moins deux femmes. Pour l'instant, ce n'est que ce type d'appui qui est donné. Il faut ici souligner que si l'on considère les besoins de la population par rapport aux moyens humains et matériels de ces organisations, ces structures ne sont pas capables de produire un impact significatif à court terme.

4.2.8 CONCLUSIONS SUR L'APPUI À LA MDO EN PRATIQUE

1. Le concept Appui à la MOD n'est pas encore intériorisé par les partenaires de PROTOS (ODAG et CISV). Ces derniers travaillent suivant leur méthode habituelle
2. L'approche PROTOS a l'avantage d'apporter un appui aux structures de base
3. Dans le contexte actuel, PROTOS est considéré comme un bailleur de fond (même par CISV et l'ODAG apparemment) bien que le travail est encore à ses débuts
4. L'appui de PROTOS a l'avantage de renforcer les Régies Communales de l'eau
5. Les phases les plus apparentes sont la réalisation des ouvrages et un peu de planification

6. La phase d'exploitation n'est pas encore développée dans les deux projets
7. Les bénéficiaires sont appuyés à s'organiser à travers la formation des comités d'usagers de points d'eau mais ces comités ne savent pas encore très bien ce qu'ils doivent faire. Les thèmes de formation ont été produits en langue nationale pour les comités des points d'eau. Il faut préciser que dans les communes de Gitega, il n'existe pratiquement pas à vraie dire des RCEs fonctionnelles et partant les comités des points d'eau ne viennent que d'être mis en place là où les sources viennent d'être aménagées. Pour l'instant, il est clair que la formation n'est pas encore généralisée).
8. La nouvelle administration communale n'est pas encore informée sur le programme PROTOS
9. Il faut voir les possibilités de faire adopter la méthode PROTOS par l'administration.

4.3 Comparaison avec d'autres bailleurs de fonds

On peut prendre par exemple la comparaison de l'appui PROTOS par rapport aux programmes financés par la Banque Mondiale à travers l'ONG TWIZIMBERE en province de Karuzi. Ce type de bailleur finance une organisation pour la réalisation des travaux déterminés mais n'impose pas une méthodologie.

Etant donné la faiblesse des structures de contrôle, on constate que les travaux ne sont pas réalisés suivant les normes. On a remarqué qu'une partie du personnel n'a pas été payée. Cela peut empêcher la motivation pour assurer la maintenance des ouvrages

Twirezimbere a construit 51 sources aménagées en commune Gitaramuka en contractant une entreprise pour la réalisation des travaux. Twitezimbere ne demande pas de contribution d'aucune nature à la population bénéficiaire, alors que CISV et ODAG demandent à la population de contribuer en disponibilisant les matériaux locaux et la main d'œuvre.

La différence de PROTOS et ces autres bailleurs est qu'il vise (et est prêts à financer) les différentes phases : la planification, la réalisation et l'exploitation dans le processus. Les autres bailleurs ne financent que les études de faisabilité et la réalisation des travaux uniquement. Il y a même ceux qui ne financent que les études.

5 ETUDE EVALUATIVE : CONSTATS ET CONCLUSIONS PRELIMINAIRES

5.1 Constats sur l'impact

A Karuzi comme à Gitega, il est très difficile de différencier les impacts des programmes PROTOS car depuis longtemps il y a d'autres bailleurs qui ont mis en place des infrastructures d'alimentation en eau.

CISV se trouve encore dans la phase de planification et de réhabilitation des ouvrages (dans les différentes communes).

Toutefois sur le terrain on peut remarquer les impacts suivants :

- L'offre d'emploi à la population pendant la réalisation des travaux et à 19 animateurs permanent
- L'incitation de la population à s'approprier des ouvrages d'alimentation en eau par la participation dans la réalisation des travaux
- Amélioration des conditions d'hygiène

- L'incitation aux communes de planifier leur développement

5.2 Constats sur l'effectivité

- L'approche PROTOS est assez pertinente pour renforcer l'implication de tous les partenaires et les bénéficiaires mais n'est pas encore suffisamment expliquée aux partenaires. Néanmoins, le processus a commencé : par exemple, avec la DGHER, l'ODAG a organisé un séminaire avec les administrateurs de communes ainsi que les responsables des régies communales de l'eau pour essayer d'harmoniser les actions/approches.
- CISV et ODAG développent bien le programme particulièrement la réalisation des ouvrages. Les deux organisations devraient établir un accord de partenariat avec l'Administration Provinciale d'une part et la Direction Générale de l'hydraulique et de l'Energie Rurale d'autre part pour adoption la méthodologie PROTOS. Ceci permettrait sa diffusion et son adoption par les autres intervenants dans les deux provinces.
- Tous les intervenants y compris CISV et ODAG intensifient leurs efforts pour la réalisation des travaux. Il y a des doutes si la réception des travaux est faite d'une manière systématique pour les sources aménagées. Selon l'ODAG les choses sont faites comme tel: « *nous sommes très conscient à ce sujet car après la réalisation physique des ouvrages, nous organisons une remise officielle de l'équipement aux bénéficiaires et un Procès Verbal de remise est signé par les partenaires concernés dans le représentant de l'administration, président de la RCE et l'ODAG en présence de la DGHER.* ».
- Pour plus de transparence et de l'effectivité de l'implication de l'administration, il est important de mettre sur pied un comité provincial de suivi du projet (ou comité de pilotage). En plus, pour suivre le projet quotidiennement et en concertation avec l'administration, nous recommandons à CISV de recruter un coordonnateur du projet basé à la province de Karuzi qui a le pouvoir de décision avec des points focaux dans chaque commune. Le point focal serait un membre de la régie qui pourrait donner des informations et orienter le coordonnateur dans le choix des actions à mener.

5.3 Constats sur l'efficience

- PROTOS a fait un bon choix d'utiliser les partenaires qui connaissent le milieu c'est CISV pour Karuzi et ODAG pour la province de Gitega. Ces deux organisations connaissent bien la population bénéficiaire. Le grand handicap est que le projet est arrivé au mauvais moment sur le plan socio-politique. La population et l'administration ne sont pas disponibles pour accueillir des nouvelles démarches et approches. Le consultant pense que c'est peut être maintenant qu'il faut relancer l'approche méthodologique avec les structures administratives constituées des élus.
- ODAG malgré qu'il a commencé le processus, n'est pas très avancée car les RCEs ne sont pas encore fonctionnelles par rapport aux différentes étapes que l'approche exige.
- Les réhabilitations des réseaux et les sources aménagées sont en cours. Par exemple, à TABA, ODAG avait prévu d'aménager 75 sources, et actuellement, elle a déjà aménagé 35 sources.
- CISV vient de terminer les études d'identification des sources d'approvisionnement en eau pour 5 centres de service par commune (Ex. d'une carte de centres de service de Gutaramuka en annexe).
- CISV est en train de réhabiliter les réseaux d'alimentation en eau à Gtaramuka, Buhiga, Bugenyuzi et Shombo. Elle a terminé la réhabilitation de Nyabikere. Il faut

signaler qu'il utilise des fonds d'autres bailleurs de fonds (EU, PNUD, et autres) pour la réalisation des travaux.

Pour le cas du Burundi, il me semble nécessaire d'organiser un atelier de formation sur la méthodologie PROTOS qui sera en même temps un cadre d'échange d'expériences et d'harmonisation des interventions entre les deux organisations ODAG et CISV et les partenaires gouvernementaux (Administration et DGHER). Ceci pourra augmenter l'efficacité.

5.4 Constats sur la durabilité

- Les RCEs sont des structures prévues par la loi et par conséquent pérennes. Le renforcement permettra sans nul doute la durabilité des ouvrages.
- Les fontainiers existent partout et ont reçu des formations avec l'appui de différents bailleurs de fonds, si les RCEs sont fonctionnelles, ils pourront assurer l'entretien et la maintenance moyennant une rémunération.
- L'implication de l'administration pourra aider dans la mobilisation pour le paiement des redevances.
- L'obligation de la réception des travaux par des services techniques spécialisés comme la DGHER permettra aux entreprises de faire un travail de qualité qui est la première condition de durabilité.
- Dans un premier temps, il ne faut pas compter sur les redevances de la population. Nous pensons qu'il faut un appui budgétaire aux RCEs pour au moins une période de deux ans. Ce budget pourra payer d'une part le fontainier communal et un coordonnateur des activités de la RCE qui est sous la responsabilité du comité de la RCE et qui pourra être en même temps le point focal du programme PROTOS niveau communal. Cette structure sera beaucoup plus efficace que les animateurs dont le résultat n'est pas visible. L'ODAG remarque qu'il faut plutôt une stratégie d'appui aux RCE afin que ces régies puissent relever la situation économique au lieu de payer directement le fontainier comme ça il sera payé sur les fonds issue des résultats de ce relève des RCE.
- Ce coordonnateur devra avoir un niveau suffisant (A2) pour être capable de collaborer avec l'administration et assurer le suivi des activités du programme PROTOS.
- Une stratégie de recouvrement devra être repensée en collaboration avec l'administration communale. Pour cela, il faut que les systèmes d'alimentation en eau soient fonctionnels.

6 RECOMMANDATIONS

Avant de formuler des recommandations, le consultant a identifié les risques inhérents de l'approche de PROTOS :

- Suite à la crise, les comités des RCE n'ont pas été renouvelés depuis 1991 et certaines communes n'ont plus des membres des RCEs.
- Les membres des conseils communaux sont nouvellement élus et ne connaissent pas la législation en général et celle relative à la gestion des infrastructures d'eau potable et ne sont pas informés sur l'approche de PROTOS
- Les structures techniques des communes sont très faibles et même inexistantes

- Les structures de contrôle de l'Etat n'ont pas de moyens financiers pour remplir leur mission ce qui fait que les infrastructures ne sont pas toujours réalisées selon les normes
- La population n'est pas du tout formée pour être à mesure de mieux assimiler les nouvelles démarches.
- Manque de cadres qualifiés dans les domaines de l'appui à la maîtrise dans les zones d'intervention
- La loi sur les RCEs n'est pas encore adaptée à la nouvelle loi communale.

Quelques recommandations pour améliorer la situation dans le contexte du Burundi ;

Les actions suivantes sont indispensables pour réussir la gestion rationnelle des RCE et des ouvrages mis en place

- L'implication de l'administration depuis la phase de planification et d'exécution du projet d'alimentation en eau.
- L'élaboration et l'adoption par l'administration et les intervenants du plan d'action provinciale pour le domaine de l'eau dans la province. Le grand problème actuellement est que la nouvelle administration n'est pas encore impliquée dans la définition du programme et le consultant ne croit pas ce plan qui est en élaboration soit approuvé par l'administration.
- L'harmonisation de l'approche de la mise en œuvre des ouvrages, du système de sensibilisation et de gestion des ouvrages pour tous les intervenants (L'ODAG a déjà organisé une table ronde au niveau de la province, mais les efforts doivent continuer).
- La signature d'une convention entre le Gouverneur, la DGHER et CISV (pour Karuzi) ou ODAG (Gitega) pour lui donner le mandat d'assurer la coordination de tous les intervenants dans le domaine de l'eau dans la province. Bien que c'est la commune qui devra assurer la coordination dans l'esprit de la décentralisation, il faut comprendre que les ONGs se trouve au niveau de la Province et par conséquent c'est la province qui coordonne les actions pour l'ensemble des communes de son ressort. Pour mener des actions dans les communes les ONGs doivent passer nécessairement par la province. Le consultant signale que la notion de décentralisation n'est pas encore une réalité sur le terrain.
- La participation de l'administration dans les processus de recrutement et le suivi des entreprises chargées de la réalisation des ouvrages La loi précise que les infrastructures d'alimentation en eau appartiennent à la commune. Les RCEs ne sont pas encore fonctionnelle et la nouvelle loi communale n'est pas encore claire par rapport aux RCEs.
- La remise des ouvrages réalisés à l'administration communale (ou RCE dans la future ?) (Propriétaire de ceux-ci d'après la note d'instruction) en présence d'un service technique national (DGHER)
- L'organisation de l'Assemblée Générale des usagers et élections des représentants des régies communales en collaboration avec l'administration. Car les membres des comités actuels ne sont pas légitimes.
- La révision de la législation en vue de tenir compte de la nouvelle loi communale et la volonté d'ériger les RCEs en asbl. PROTOS peut appuyer dans la formulation des changements de cette législation. Les RCEs devront signer des conventions de

gestion des infrastructures avec un engagement de les entretenir et la commune devra s'engager à appuyer les RCEs dans la mobilisation de la population pour le paiement de la redevance et la participation dans les travaux d'entretien.

- La mobilisation des ressources financières initiales pour appuyer financièrement pendant 2 ans la RCE afin de recruter un coordonnateur des activités, un fontainier, la gestion financière des fonds, le développement d'une stratégie de sensibilisation pour la collecte des redevances, l'achat et l'installation des compteurs pour les centres de service, etc. Le coordonnateur ne doit pas être nécessairement un membre du comité de RCEs mais doit être recruté sur une base de compétence en gestion des systèmes d'alimentation en eau en milieu rural mais doit faire rapport au comité de la régie qui est l'organe dirigeant. Le Coordonnateur communal de la RCE peut être en même temps le point focal pour le projet PROTOS.
- Pour CISV, nous recommandons d'engager un coordonnateur du projet qui serait basé à la province KARUZI pour assurer la coordination du projet et collaborer avec les autorités de la province. Ce coordonnateur devrait avoir un pouvoir décisionnel. Car aujourd'hui, le coordonnateur du programme c'est le Représentant de CISV et il habite à Bujumbura.

7 ANNEXES

Annexe 1 : Programme de la Mission de visite de Terrain

Date	Lieu	Réunions
08/11/05	Kigali	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de contrat - Briefing avec le responsable du bureau de PROTOS à Kigali (Mme HESTER)
09/11/05	Bujumbura	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation et échange de vues avec le Représentant de l'ONG CISV - Préparation de la visite de terrain - Acquisition de quelques documents relatifs au projet
10/11/05	Karuzi/	<ul style="list-style-type: none"> - Départ pour Karuzi avec le Représentant de CISV
11/11/05	Commune de Gitaramuka	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la réunion du Conseil Communal avec tous les bailleurs de fonds qui avait pour but de faire l'évaluation de la situation de développement de la commune. J'ai pu prendre la parole pour présenter l'importance de la gestion des ressources en eau et des ouvrages mis en place en particulier le rôle du conseil, de la Régie Communale de l'eau et des populations - Interview de la population (Hommes et femmes) et du fontainier - Interview avec le Coordonnateur Provincial des Régies Communales - Visite en compagnie du Fontainier - Entretien Valentin Bararufise Membre du conseil communal de Nyabikere

14/11	Gitega	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec ODAG, Abbé Ignace, Godefroid Nzeyimana, Désiré Niyonkuru, Espérance Ndayisenga - Visite des points d'eau en commune de Itaba - Réunion avec la population qui exploite le point d'eau - Rencontre avec l'administrateur de la commune d'Itaba - Rencontre avec le Directeur chargé de l'hydraulique rurale
15/11	Gitega	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le chef de service chargé des Régies communales à la Direction Générale de l'Hydraulique et de l'Energie Rurale Mme Majambere Triphonie - Réunion de Restitution avec l'Abbé Ignace Mboninyibuka et Godefroid Nzeyimana (Chef de programme Eau et Assainissement à l'ODAG) de 9 h 30 à 11 h 00 - Retour à Bujumbura
16/11	Bujumbura	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'échange sur les premières conclusions avec Franco de CISV - Entretien avec le DG de Hydraulique et des Energies Rurales
17 au 18/ 11/ 2005	BUJUMBURA	Rassemblement des données auprès de l'administration à Bujumbura
1/12/ 2005		Retour à Kigali
2/12/ 2005	Kigali	Restitution au Bureau PROTOS à Kigali
5/ 12/ 2006		Aide-Mémoire envoyé à Bruxelles

ANNEXE 2 : Fiche par projet visité – vue globale de Karuzi et Gitega et description des étapes et activités par rapport à la maîtrise d'ouvrage

Description du projet – vue globale

1. KARUZI/BURUNDI

Pays et nom du programme : Burundi / Appui aux régies communales d'eau potable dans la province de Karuzi		
Durée : 2003-2007 (5 années)		
Budget (et bailleur) :		
Province	Karuzi (avec 7 communes)	
Objectif global Vérifier les dossiers	Niveau stratégique - Renforcement des structures de gestion des infrastructures d'eau potable	Niveau opérationnel - Renforcement des capacités des régies des 7 communes en matière de planification et de gestion financière - Contribution à la réussite du

	rurales en province de Karuzi	processus de décentralisation - Contribution à l'amélioration de la position sociale et économique des populations ; entre autres le renforcement de la position des femmes par rapport à celle des hommes
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer l'accès à l'eau potable 2. Améliorer la collaboration entre les intervenants dans le secteur de l'eau potable du milieu rural 3. Renforcement des capacités et de la position des acteurs clés (genre sensible) 4. Collaboration entre les secteurs d'eau et d'hygiène et d'assainissement 	
Résultats/effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - 187.500 personnes ont un accès durable à l'eau potable - Tous les responsables des régies ont été formés en planification et gestion financière - Chaque Régie communale est capable d'entretenir les sources aménagées - La population est sensibilisée sur l'importance de payer la redevance eau - 5 centres de services ont été identifiés dans chaque commune - Les études de 	<ul style="list-style-type: none"> - Les membres des comités des régies communales de la province Karuzi maîtrisent la planification, la gestion et la mise œuvre selon une vision participative, genre-sensible et respectant les politiques et normes nationaux - Les Comités de Gestion des points d'eau sont capables de pérenniser leur infrastructure - 80% de la population de la province paie la redevance eau - Les femmes participent activement à la gestion du secteur, des équipements (dans chaque comité il y a au moins 2 femmes) - Tous les intervenants dans la province font référence aux données de l'étude de faisabilité - Tous les intervenants dans

	faisabilité et les plans pour l'approvisionnement en eau de ces centres sont approuvés par le Gouverneur	le domaine de l'eau potable utilisent le plan approuvé
Groupe cible	la population des 7 communes et les 7 régies communales	
Bénéficiaires	(1) <u>habitants</u> de 7 communes (environ 7200 personnes par an auront accès à l'eau), (2) les <u>conseils communaux</u> et les CDC des 7 communes de la province de Karuzi , accompagné pour intégrer leur responsabilité dans la gestion des infrastructures d'eau potables (3) CISV ONG Italienne appuyée par PROTOS : formations pratiques au niveau des méthodes d'intervention. CISV peut également engager des consultants ou entreprises pour des tâches spécifiques d'animation et ingénierie sociale (bureaux d'études, consultants individuels, ONG locale, etc)	
Autres organisations impliquées	<ul style="list-style-type: none"> - DGER (Fourni certains matériels) - PAM, HCR, TWITZIMBERE, UNICEF 	
Approche	Le service provincial de la DGER est responsable de la planification, coordination et le suivi des interventions dans la province. Le CISV appuie cette administration par un accompagnement lors de l'élaboration d'un plan d'investissement. Le Gouverneur et le CISV organisent des réunions de concertation entre tous les acteurs principaux : la DGER, les régies et les ONGs	
Maître d'ouvrage	Les communes sont propriétaires des différentes installations, et gestionnaire du secteur Eau et Assainissement mais la gestion et la coordination sont confiées aux régies communales (Voir la loi instituant les régies communales, 1990)	
Maître d'ouvrage délégué (plutôt 'co-porteur' comme les règles d'application de cette disposition ne sont pas encore là)	La régie communale dépende l'Administrateur communale assure le contrôle de la régie d'après la législation régissant les régies communales d'eau	
Maître d'œuvre	Entreprise contractée, ou CISV	
Bureau de surveillance ou fonctionnaire dirigeant	Pas prévu mais ça devrait être un cadre de la DGER au niveau de la Province.	
Equipe d'exécution	CISV : Un coordonnateur provincial des régies communales, Un animateur par zone (19 animateurs) Régie communale : Un fontainier par zone	

2. Gitega/Burundi

Pays et nom du programme : Burundi : Appui au secteur de l'eau potable et assainissement en province de Gitega Durée : 2003-2006 Budget (et bailleur) : Coopération Belge	
Province	Gitega (Itaba et Mutaho) et Mwaro (Nyabihanga)
Objectif global	L'amélioration des conditions de vie de la population rurale dans la province de Gitega, à travers la réduction des maladies hydriques et la réduction du temps actuellement investi par les femmes et les enfants pour l'approvisionnement en eau potable.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation d'un nombre d'infrastructures et la création des structures de gestion locale - Le renforcement des régies communales - La collaboration des acteurs d'eau dans la province de Gitega - L'amélioration de la situation sanitaire
Résultats/effets attendus	<p>Résultat 1: Le nombre de personnes qui ont un accès durable à l'eau potable dans la province de Gitega est augmenté avec 40.000 personnes</p> <p>Résultat 2 : Les infrastructures d'eau potable sont gérées de façon durable, participative et équitable</p> <p>Résultat 3 : L'hygiène et l'assainissement sont améliorés dans la zone d'intervention</p> <p>Résultat 4 : ODAG a été renforcé dans le domaine d'hygiène et assainissement</p> <p>Résultat 5 : Les interventions dans la province sont exécutées de manière coordonnée</p>
Groupe cible	<i>La population rurale des communes Mutaho, Itaba, Nyabihanga. Chaque année environ 8.000 personnes seront approvisionnées en eau potable. D'autre part les régies communales de la province de Gitega seront appuyées et accompagnées.</i>
Bénéficiaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. la population de la zone d'intervention (Commune Mutaho, Itaba et Nyabihanga 2. les régies communales des communes d'intervention 3. ODAG et son personnel
Bénéficiaires indirects	<ul style="list-style-type: none"> - L'administration des communes de la zone d'intervention - Les autres acteurs dans le domaine de l'eau potable en milieu rural - La DGHER (Direction Général de l'hydraulique et des

	Energies Rurales)
Autres organisations impliqués	AVEDEC, PTPCE, CICR, DGHER, CARE
Approche	Avec les comités d'eau, mis en place de système de suivi. Les comités sont appuyés par les animateurs de l'ODAG. Des rapports sont élaborés et transmis aux services provinciaux chargés d'assurer la coordination des actions relatives à la gestion de l'eau dans la province.
Maître d'ouvrage	Les communes sont propriétaires des différentes installations, et gestionnaires du secteur Eau et Assainissement mais la gestion et la coordination sont confiées aux régies communales (Voir la loi instituant les régies communales, 1990)
Maître d'ouvrage délégué	La régie communale dépende l'Administrateur communal assure le contrôle de la régie d'après la législation régissant les régies communales d'eau
Maître d'œuvre	ODAG
Cadre institutionnel pour la gestion du programme	
Equipe d'exécution	Le service chargé de l'eau et assainissement de l'ODAG

Annexe 3 : Situation des Régies Communales de l'eau en Province de Gitega (ODAG 2005)

Commune	Structures De la RCE	Opération-nalité	Personnel De la RCE	Equipement fontainiers	Bâtiment d'exploitation	Compte RCE	Matériel de bureau	Pièces et documents comptables	Budget et programme annuel d'activité	Collecte des Redevances 2003-04	Observations
1.Bugendana	Incomplet	Médiocre	2 fontainiers payés par la commune	Insuffisant	Occupé par les militaires	N° 13485 Coopec GitegaFbu	Insuffisant	Pas tenus régulièrement	Pas élaborés pour 2003-04	0 Fbu	A redynamiser
2.Buraza	Incomplet	Assez bonne	2 fontainiers payés par la commune	Insuffisant	Inexistant	N° 1490 Coopec BurazaFbu	Insuffisant	Pas tenus	Idem	0 Fbu	A redynamiser
3.Bukirasazi	complet	Bonne	2 fontainiers dont 1 payé par la commune et 1 tâcheron	Insuffisant	2 bureaux d'exploitation dont l'un est occupé par la zone Bukirasazi	Coopec Bukirasazi N°112/104 Fbu	Insuffisant	Pas tenus régulièrement	Oui 1.433.242Fbu	0 Fbu	Formation des membres du bureau car sont nouveaux
4.Giheta	complet	Bonne	2 fontainiers payés par la RCE	suffisant	Vandalisé pendant la crise. (à réhabiliter)	N° 1958 Coopec Giheta Fbu	suffisant	Pas tenus correctement	Oui 5.880.221 Fbu	1.138.749 Fbu	Formation des membres du bureau exécutif
5.Gitega	Incomplet	Médiocre	2 fontainiers payés par la	suffisant	Occupé par d'autres services et construit	N° 2851 Coopec Mungwa Fbu	Insuffisant	Pas tenus	Pas établi Pas planifié	385.000 Fbu	A redynamiser

Commune	Structures De la RCE	Opération-nalité	Personnel De la RCE	Equipement fontainiers	Bâtiment d'exploitation	Compte RCE	Matériel de bureau	Pièces et documents comptables	Budget et programme annuel d'activité	Collecte des Redevances 2003-04	Observations
			commune		loin de la commune (à Mubuga)						
6.Itaba	complet	Médiocre	1 fontainier payé par la commune	suffisant	Inexistant	N° 1959 Coopec Itaba Fbu	Insuffisant	Pas tenus régulièrement	Idem	0 Fbu	A redynamiser
7.Makebuko	complet	Bonne	1 fontainier payé par la RCE	Insuffisant	Vandalisé mais exploité	N° 2993 Coopec Makebuko Fbu	Insuffisant	Tenus régulièrement	Oui 3.461.711 Fbu	624.150 Fbu	A redynamiser
8. Mutaho	complet	Médiocre	2 fontainiers payés par la commune	Insuffisant	Occupé par la zone Mutaho	N°784 Coopec MutahoFbu	Insuffisant	Pas tenus	Pas établi	60.000 Fbu	A redynamiser
9. Gishubi	complet	Médiocre	2 fontainiers payés par la commune	Insuffisant	Bon état	N° 2195 Coopec Gishubi Fbu	Insuffisant	Pas tenus	Pas établi Pas planifié	0 Fbu	A redynamiser
10. Nyarusange	complet	Assez bonne	2 fontainiers payés par la commune	Insuffisant	Inexistant	Pas de compte Fbu	Insuffisant	Pas tenus	Budget établi 1.806.251Fbu	0 Fbu	Formation des membres du bureau exécutif
11. Ryansoro	complet	Assez bonne	2 fontainiers	Insuffisant	Inexistant	N° 0770 Coopec	Insuffisant	Pas tenus	Budget établi 1.806.251	60.000 Fbu	A redynamiser

Commune	Structures De la RCE	Opération-nalité	Personnel De la RCE	Equipement fontainiers	Bâtiment d'exploitation	Compte RCE	Matériel de bureau	Pièces et documents comptables	Budget et programme annuel d'activité	Collecte des Redevances 2003-04	Observations
			payés par la commune			Ryansoro Fbu			Fbu		

Annexe 4 : Situation résumée des ouvrages d'alimentation en eau potable de Karuzi (Rapport CISV , 2005)

	Situation	Nbre PdE	Nbre PdE (+ nbre ménages)	Nbre ménages	Mén / PdE	Pers / mén	Pers / PdE	Pers desserv (extrapol.)
Résumé	BE	1 190	1 175	29 027	25	6	148	176 385
	AR	379	365	8 214	23	6	135	51 174
	AC	711	631	13 766	22	6	131	93 068
	TA	15	8	199	25	6	149	2 239
	AB	4	4	80	20	6	120	480
			2 299	2 183	51 286	23	6	141
Shombo	BE	166	164	3 164	19	6	116	19 216
	AR	25	25	448	18	6	108	2 688
	AC	32	32	498	16	6	93	2 988
	TA	0	0	0	0	6	0	0
	AB	0	0	0	0	6	0	0
	0		223	221	4 110	19	6	112
Mutumba	BE	173	173	3 779	22	6	131	22 674
	AR	43	43	1 105	26	6	154	6 630
	AC	90	86	1 685	20	6	118	10 580
	TA	11	6	153	26	6	153	1 683
	AB	3	3	45	15	6	90	270
	0		320	311	6 767	22	6	131
Buhiga	BE	130	130	3 167	24	6	146	19 002
	AR	90	88	1 891	21	6	129	11 604
	AC	196	194	5 836	30	6	180	35 377
	TA	0	0	0	0	6	0	0
	AB	0	0	0	0	6	0	0
	0		416	412	10 894	26	6	159

Gitaramuka	BE	215	214	6 325	30	6	177	38 127
	AR	24	24	825	34	6	206	4 950
	AC	74	68	1 344	20	6	119	8 776
	TA	0	0	0	0	6	0	0
	AB	0	0	0	0	6	0	0
	0	313	306	8 494	28	6	167	51 853
Nyabikere	BE	181	177	3 543	20	6	120	21 738
	AR	79	78	1 561	20	6	120	9 486
	AC	33	26	360	14	6	83	2 742
	TA	4	2	46	23	6	138	552
	AB	1	1	35	35	6	210	210
	0	298	284	5 545	20	6	117	34 728
Gihogazi	BE	158	150	3 341	22	6	134	21 115
	AR	81	73	1 761	24	6	145	11 724
	AC	133	94	1 668	18	6	106	14 160
	TA	0	0	0	0	6	0	0
	AB	0	0	0	0	6	0	0
	0	372	317	6 770	21	6	128	46 999
Bugenyuzi	BE	167	167	5 708	34	6	205	34 248
	AR	37	34	623	18	6	110	4 068
	AC	153	131	2 375	18	6	109	16 643
	TA	0	0	0	0	6	0	0
	AB	0	0	0	0	6	0	0
	0	357	332	8 706	26	6	157	54 959

NB :

BE: Bon Etat
AR : A Réparer
AC : A Capter
TA : Tarie
AB : Abandon

	Situation	Nbre PdE	Nbre PdE (+ nbre ménage)	Nbre ménages	Mén / PdE	Pers / mén	Pers / PdE	Pers desserv (extrapol.)
Résumé	BE	1 190	1 175	29 027	25	6	148	176 385
	AR	379	365	8 214	23	6	135	51 174
	AC	711	631	13 766	22	6	131	93 068
	TA	15	8	199	25	6	149	2 239
	AB	4	4	80	20	6	120	480
			2 299	2 183	51 286	23	6	141
Shombo	BE	166	164	3 164	19	6	116	19 216
	AR	25	25	448	18	6	108	2 688
	AC	32	32	498	16	6	93	2 988
	TA	0	0	0	0	6	0	0
	AB	0	0	0	0	6	0	0
	0		223	221	4 110	19	6	112
Mutumba	BE	173	173	3 779	22	6	131	22 674
	AR	43	43	1 105	26	6	154	6 630
	AC	90	86	1 685	20	6	118	10 580
	TA	11	6	153	26	6	153	1 683
	AB	3	3	45	15	6	90	270
	0		320	311	6 767	22	6	131
Buhiga	BE	130	130	3 167	24	6	146	19 002
	AR	90	88	1 891	21	6	129	11 604
	AC	196	194	5 836	30	6	180	35 377
	TA	0	0	0	0	6	0	0
	AB	0	0	0	0	6	0	0
	0		416	412	10 894	26	6	159
Gitaramuka	BE	215	214	6 325	30	6	177	38 127
	AR	24	24	825	34	6	206	4 950
	AC	74	68	1 344	20	6	119	8 776
	TA	0	0	0	0	6	0	0
	AB	0	0	0	0	6	0	0
	0		313	306	8 494	28	6	167
Nyabikere	BE	181	177	3 543	20	6	120	21 738
	AR	79	78	1 561	20	6	120	9 486
	AC	33	26	360	14	6	83	2 742
	TA	4	2	46	23	6	138	552
	AB	1	1	35	35	6	210	210
	0		298	284	5 545	20	6	117
Gihogazi	BE	158	150	3 341	22	6	134	21 115
	AR	81	73	1 761	24	6	145	11 724
	AC	133	94	1 668	18	6	106	14 160
	TA	0	0	0	0	6	0	0
	AB	0	0	0	0	6	0	0
	0		372	317	6 770	21	6	128
Bugen yuzi	BE	167	167	5 708	34	6	205	34 248
	AR	37	34	623	18	6	110	4 068
	AC	153	131	2 375	18	6	109	16 643

TA	0	0	0	0	6	0	0
AB	0	0	0	0	6	0	0
0	357	332	8 706	26	6	157	54 959

ANNEXE : 5: Compte Rendu des entretiens de terrain.

1. KARUZI du 10 au 11 novembre 2005

Personnes rencontrées

- Franco BASSISTICO : Représentant de CISV et Coordonnateur du Projet
- Laurent NTAHEMUKA : Coordonnateur provincial des RCEs à Karuzi
- BUKEYENEZA Isidore : Administrateur de la commune de Gitaramuka
- BUTOYI Stany : Président du Conseil Communal de Gitaramuka
- Laurent : Président de la commission financière et économique du Conseil Communal

- HARERIMANA André : Membre du comité de la source aménagée de Muhago II
- MBAZUMUTIMA Gérard : Fontainier de Gitaramuka (qui n'est pas payé)
- BARARUFISE Valentin : Consultant de CISV (Ancien administrateur de Nyabikere)
- Quelques membres de la population rencontrés sur le point d'eau.

Etape 1 :Visite des réalisations du programme en province de Karuzi exécuté par CISV. CISV travail dans les 7 communes de la province de Karuzi. La mission a commencé par une réunion d'échange avec le Représentant basé à Bujumbura et le jour suivant nous sommes partis ensemble pour des visites de terrain. Au cours de notre mission nous avons pu participer à la réunion du conseil communal de Gitaramuka avec les autres intervenants (projet FIDA, PAM, ONUB, AFRICARE, World Vision, les services techniques étatiques, la congrégation des sœurs, etc.) . Cette réunion était facilitée par CISV car c'est l'organisation qui est chargée de coordonner les interventions dans la province. Le CISV n'était pas mandaté pour faire ceci mais à une réputation bonne comme organisation humanitaire dans la région.

La question de l'eau était également parmi les points importants identifiés pour le développement de la commune. La congrégation au centre de santé a aménagé des réservoirs pour la récupération des eaux de pluies pour les services. Il faut signaler que le centre de Gitaramuka n'a pas d'eau depuis 1993.

J'ai pu m'entretenir avec les bénéficiaires au cours de la visite d'un point d'eau situé à 3 km du chef lieu de la commune. C'est ce même point d'eau qui alimente en eau le chef lieu de la commune. Au centre de Gitaramuka un bidon de 20 litres coûte 150 Fbu et une famille a besoin de 5 bidons par jour soit 750 Fbu. Il y a donc des gens qui gagnent leur vie en approvisionnant la population en eau. L'adduction de l'eau qui alimente vient de 21 km en province a été coupée. Avec les fonds PROTOS, CISV se trouve dans le processus de sa réparation. La réparation nécessite la pose de 3 ventouses et 4 tuyaux de 6m chacun d'après les discussions avec le coordonnateur provinciale des RCEs. Ce sont des travaux qui ne sont pas très coûteux si les structures de gestion étaient fonctionnelles. Ceci montre qu'il ne suffit pas de faire des réparations, il faut que les pouvoirs publics et les structures de gestion de

l'eau soient sensibilisées. Il serait également important de faire une analyse des raisons qui ont poussé la population à couper la ligne d'alimentation en eau.

Il existe une autre source d'approvisionnement en eau proche de la commune selon le système de pompage à l'aide de pompe électrique mais qui n'est plus fonctionnelle. Le chef lieu de la commune n'est plus alimenté en électricité depuis la crise de 1993. La société de distribution d'électricité « REGIDESO » a démonté le transformateur et l'emporté ailleurs pour des raisons non connues.

Vous comprenez donc qu'il est difficile de mobiliser la Régie Communale lors que même le chef lieu de la commune n'est pas alimenté en eau.

Le constat est que certes l'eau est captée mais, il n'y a pas des conditions d'hygiène pour garantir la propriété de l'eau. La zone de captage est en même temps le lieu de passage de la population. La ceinture de protection n'existe plus. L'accès au point d'eau est pratiquement impossible pour des personnes âgées.

Le bac à lessive n'est pas utilisé par la population car il est trop étroite. Du fait du mauvais dosage de sable et de ciment, le bac se dégrade. La population rencontré sur les lieux ne connaît pas les membres du comité de leur point d'eau et encore moins l'existence de la RCE. Par contre le fontainier est connu par tout le monde sous le nom de Kanyamigezi (Le responsables des sources) mais celui-ci n'est pas payé car l'administrateur nous a dit que le fontainier ne peut pas être payé car l'adduction d'eau n'est pas fonctionnelle. Un effort d'encadrement de la population des usagers est à faire. Les animateurs de Karuzi ont la mission de mobiliser les usagers à payer la redevance. Interrogée sur la question des redevances, la population a répondu que la dernière fois qu'elle avait payé était en 2003 et que pour l'année 2005 personne n'est venue pour leur demander de contribuer. Ils ont également précisé qu'il faut que les habitants du centre de Gitaramuka contribuent également car eux aussi puisent de l'eau dans cette même source. Pour la question des contributions de la population, il faut dire que la région de Karuzi a été fortement affectée par la crise et que c'est une région qui connaît la famine de façon chronique ce qui risque de bloquer les contributions.

Il faut dire que CISV a opté pour privilégier l'encadrement des centres de services.

Quelques éléments de constat sur base des discussions avec le Représentant de CISV(Franco Bassistico) et du coordonnateur des RCEs.

Pour le projet de Karuzi on a pu faire le constat suivant :

- 76% de couverture de sources aménagées
- Identification de 5 centres de service par commune prioritaire pour la fourniture d'eau. L'une des critères de choix de ces centres c'est la possibilité de captage de l'eau par gravité
- CISV travaille avec les régies communales d'eau. CISV a mis en place des comités provisoires de RCE en attendant les élections telles que prévues dans la législation créant cette structure.
- Avec l'appui de CISV, les RCEs de la province Karuzi (Comités provisoires) ont le statut d'asbl.

- Dans la province, les structures de régies communales provisoires ne sont pas fonctionnelles. En plus pendant la période de transition, il était difficile de mobiliser la population pour payer la redevance. Certaines adductions ne sont pas fonctionnelles et par conséquent, la population ne pouvait pas payer la redevance « eau ».
- Les fontainiers existent et sont même formés (Par plusieurs bailleurs de fonds) mais ils ne sont pas payés.
- Il existe un animateur par zone soit 19 animateurs pour toute la province. Les animateurs sont payés par CISV (7 500 Fbu par mois) avec l'appui de PROTOS mais leur impact n'est pas encore très significatif. CISV va augmenter le salaire jusqu'à 30 000 fBU pour l'animateur qui dépasse un recouvrement de plus de 10% par mois.
- La contribution par ménage pour les sources aménagées est 300 fbu et 700fbu par mois pour les BF. Pour les branchements privés, ils devraient payer selon les consommations aux compteurs. Malheureusement très peu dispose de l'eau avec des compteurs.
- A Gitaramuka, la population du chef lieu de la commune puise de l'eau à la source aménagée Ruhago II de la colline Kibenga. Pour cette année 2004, personne n'a pas payé de redevance « eau » à ce point d'eau.
- Le conseil communal n'est pas encore sensibilisé sur les questions relatives à la gestion de l'eau potable en milieu rural.
- Il existe plusieurs intervenants dans le secteur de l'eau dans la province mais qui n'utilisent pas nécessairement la même approche. Il y a ceux qui donnent les ouvrages clé à mains à la population (TWITEZIMBERE a fait 51 SAs à Gtaramuka) et ceux qui demandent des contributions de la population (sous forme de matériaux locaux de construction et une partie de la main d'œuvre)
- Le programme PROTOS se trouve diffus dans d'autres activités de l'organisation. Le programme PROTOS n'a pas de coordonnateur dans la province de Karuzi. C'est pourquoi, le programme CISV/PROTOS n'est pas connu par l'administration locale (Province, commune et zones) en tant que programme spécifique de CISV ;
- Le Représentant de CISV pense que les décisions au niveau national (Ministériel) sont plus efficaces alors que la loi communale reflète l'autonomie des communes avec un Conseil Communal élu. Il pense que la consultation doit se faire à partir du haut pour qu'il y ait facilité dans l'exécution.
- Les ouvrages d'alimentation en eau potable en milieu rural sont des propriétés de la commune.
- Le conseil communal (25 membres) est la structure dirigeante de la commune qui vient d'être élue depuis maintenant trois mois.
- Dans la réunion du conseil communal de Gitaramuka avec tous les partenaires le 11 novembre 2005, il a été constaté que CISV prenne des décisions sans la consultation de l'administration et cela risque de compromettre l'objectif visé par PROTOS car le Conseil Communal constitue les représentants communaux de la population.
- L'administration a besoin d'être formée sur la législation en général et la question de gestion des ressources en eau en particulier. Dans ces conditions, la place de la régie communale doit être précisée
- La note signée par trois membres du gouvernement de 1990 a besoin d'être révisée pour être conforme avec la loi communale.

2. Gitega du 16 au 18 novembre 2005

Personnes rencontrées

- Abbé Ignace Mboninyibuka : Coordonnateur de l'ODAG

- Godefroid Nzeyimana : Coordonnateur du programme PROTOS/ODAG
- Désiré Niyonkuru : Superviseur des Sources Aménagées
- Espérance Ndayisanga : Animatrice
- Madame Francine Nyamwero : Membre du comité de la source aménagée de Runyanganya en commune de Taba
- Kana Patrice : Exploitant de la source aménagée de Runyanganya
- Ntahimpera Julien : Exploitant de la source aménagée de Runyanganya
- Hicuburundi Donatien : Exploitant de la source aménagée de Runyanganya
- Mbikemunda Siméon : Membre du comité de la source aménagée de Mimirisho en commune Taba
- Nzeyimana Charles : Exploitant de la SA Mimirisho
- Nzeyimana Evariste : Administrateur de la commune Taba
- Madame Triphinie Majambere : Chef de Service d'appui des RCEs à la DGHER
- Gahungu Lazar : Consultant au PTPCE pour la question d'organisation des RCEs

Les travaux de Gitega ont débuté par une rencontre avec le Coordonnateur de ODAG l'Abbé Ignace Mboninyibuka ainsi que le responsable du programme PROTOS Godefroid Nzeyimana. Les échanges ont porté sur l'objectif de la mission et l'état d'avancement du projet.

Sur le terrain, nous avons fait des échanges avec la population autour de questions relatives à l'entretien des points d'eau, au paiement de la redevance et à l'organisation en régie communale de l'eau.

La population rencontrée pense que l'entretien est une affaire des membres du comité de point d'eau. La population ne sait pas encore que les mesures d'hygiène et l'entretien des points d'eau lui concernent. Ce travail de mobilisation pour l'hygiène et l'entretien ne peut réussir qu'avec la participation de l'administration de puis la base jusqu'à la commune.

S'agissant de la question de paiement de redevance, la population dit qu'elle est pauvre et qu'elle n'a pas de source de revenu. La population ne peut payer que si l'administration intervient dans la mobilisation de la population.

Pour l'organisation en régie communale de l'eau, après la guerre ce n'est maintenant qu'on commence à remettre en place les structures de la RCE mais l'administration n'est pas encore impliquée dans ce processus.

Les éléments du constat sur base des discussions avec ces personnes rencontrées.

- Le programme PROTOS est exécuté par une équipe de 10 personnes dont un chef de programme, deux superviseurs, un assistant chargé de l'encadrement des régies, 4 contre-maîtres et deux animateurs.
- Les régies communales ne sont pas fonctionnelles. Les membres ont été mis en place en 1991.
- Après aménagement des sources et réhabilitation des adductions, ODAG met en place un comité des usagers constitué de cinq personnes dont deux femmes au minimum.

- Les travaux d'aménagement sont réalisés par le personnel de l'ODAG et les bénéficiaires participent pour les matériaux locaux de construction. Le secteur privé dans le secteur de l'eau n'est pas encore bien développé. Dans beaucoup de milieux on croit que l'eau est un cadeau de dieu et par conséquent, il n'est pas question de payer.
- Les bénéficiaires sont impliqués dans la gestion des matériaux livrés par ODAG. Car le ciment est conservé par un membre de la population où les travaux vont être réalisées. La population contribue dans les travaux en fournissant les matériaux locaux de construction.
- L'administration n'est pas suffisamment impliquée dans la mise en place des ouvrages d'alimentation en eau potable.
- L'Administration communale est constitué d'un conseil communal composé de 25 membres élus par la population. La commune est quotidiennement gérée par un comité exécutif de 5 membres (un administrateur, un président du conseil, un vice-président et deux conseillers).
- Les zones de captage ne sont pas suffisamment protégées . Ceci a été constaté sur les deux sources aménagées que j'ai visitées en commune de Tabwa (noter que l'accès n'était pas facile car c'est dans un bas fond très encaissé) mais après discussion avec les techniciens, il m'ont dit que ce phénomène se rencontre également dans beaucoup de sources aménagées car tous les bas fonds sont cultivés. La même chose a été constaté à Karuzi. La protection de la zone de captage n'est pas une préoccupation pour ces organisations.
- Le bac à lessive présente deux compartiments et est suffisamment large ; il est plus élaboré qu'à Karuzi. Mais là aussi il n'est pas utilisé.
- Dans la province, il y a beaucoup d'intervenants qui n'ont pas nécessairement la même approche dans la mise en place des ouvrages.
- Le projet présenté à PROTOS était destiné à Itaba, Mutaho et Nyabihanga mais le rapport annuel montre que des réalisations ont été effectuées dans d'autres commune dont la réhabilitation de 2 AEP (Nyangwa- Ryansoro et Murayi-Giheta) pour l'année 2004.
- Pour l'année 2005, le budget PROTOS a servi pour la construction de 35 sources aménagées et la réhabilitation de 3 adductions d'eau potable de Ryansoro, Bugendana et Itaba. Les deux premières communes n'étaient pas prévues dans le document de projet. Je pense que l'organisation ne fait pas de différence entre le financement PROTOS et les autres. L'ODAG répond aux sollicitations des populations du diocèse car le service Eau et assainissement de l'ODAG travail sur l'ensemble du diocèse sauf à Karuzi.
- Le budget de PROTOS est complété par d'autres bailleurs comme le Secours Catholique et AFRICARE.
- Il est très difficile d'évaluer les interventions sur le budget PROTOS car les activités ne sont pas nécessairement exécutées comme prévus dans le document de projet.

3. En conclusion

Les actions suivantes sont indispensables pour réussir la gestion rationnelle des RCE et des ouvrages mis en place :

- L'implication de l'administration depuis la phase de planification et d'exécution du projet d'alimentation en eau.
- L'élaboration et l'adoption par l'administration et les intervenants du plan d'action provinciale pour le domaine de l'eau. En général, toute structure administrative doit développer un plan d'action qui doit être soumis aux bailleurs de fonds pour solliciter un financement.
- L'harmonisation de l'approche de la mise en œuvre des ouvrages, du système de sensibilisation et de gestion des ouvrages. Comme CISV a été identifié (par PROTOS) comme le coordonnateur des organisations travaillant dans la province de Karuzi, et ODAG pour la province de Gitega en particulier pour le domaine de l'eau et assainissement, les deux organisations peuvent prendre des initiatives et en discuter avec l'autorité provinciale et la Direction Générale de l'Hydraulique et Energies Rurales
- La signature d'une convention entre le Gouverneur, la DGHHER et CISV (pour Karuzi) ou ODAG pour assurer la coordination de tous les intervenants dans le domaine de l'eau dans la province.
- La participation de la population dans le recrutement et le suivi des entreprises chargées de la réalisation des ouvrages. **Maintenant c'est sont les ONGs qui recrutent les entreprises et ceci n'est pas toujours apprécié par l'administration.**
- La remise des ouvrages réalisés à l'administration communale (Propriétaire de ceux d'après la note d'instruction).
- L'organisation de l'Assemblée Générale des usagers et élection des représentants des régies communales en collaboration avec l'administration. A mon avis, comme les membres des conseils communaux ne sont pas encore expérimentés et qu'ils ne connaissent pas encore les contours de la loi communale, ODAG et CISV peuvent prendre l'initiative et faire participer les communes dans ce travail.
- La révision de la législation en vue de tenir compte de la nouvelle loi communale et la volonté d'ériger les RCE en asbl. Evidemment le CISV pour la province de Karuzi peut jouer un rôle en tant que chef de file des organisations appuyant la province et peut même mobiliser les autres bailleurs de fonds. Il faut ici souligner que CISV travail dans la province de Karuzi depuis 1973.
- La signature d'une convention ou contrat entre la RCE et l'administration communale de cession de la gestion des ouvrages d'alimentation en eau.
- La mobilisation des ressources financières initiales pour appuyer financièrement pendant une année la RCE afin de recruter un coordonnateur des activités, un

fontainier, la gestion financière des fonds, le développement d'une stratégie de sensibilisation pour la collecte des redevances, l'achat et l'installation des compteurs pour les centres de services, etc. Le coordinateur ne doit pas être nécessairement un membre du comité de RCEs mais doit être recruté sur une base de compétence en gestion des systèmes d'alimentation en eau en milieu rural mais doit faire rapport au comité de la régie qui est l'organe dirigeant.